



Prenez votre place!

*Rapport du Comité
directeur sur la réforme
des institutions démocratiques*

**LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR
DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES**

MARS 2003

Graphisme de la page couverture :
Communication Publi Griffé

Dépôt légal — 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40604-4
© Gouvernement du Québec, 2003



LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

**Rapport du Comité directeur des États généraux
sur la réforme des institutions démocratiques**

Présenté à

**M. Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable
de la Réforme des institutions démocratiques**

par

**Le Comité directeur des États généraux sur la réforme
des institutions démocratiques**

M. Claude Béland, professeur invité et titulaire de la chaire Économie et Humanisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal et président du Mouvement des caisses Desjardins de 1987 à 2000.

M. Jean Allaire, avocat et directeur du service juridique de la ville de Laval.

M^{me} Martine Blanc, consultante en développement local et régional, membre du Collectif Féminisme et Démocratie et conseillère municipale de la ville de Montréal, de 1986 à 1994.

M. Joseph Giguère, consultant en économie sociale, dirigeant syndical et directeur général du Centre Saint-Pierre de Montréal pendant de nombreuses années.

Mme Emmanuelle Hébert, étudiante à l'Université McGill au programme de maîtrise en science politique.

M^{me} Brenda Paris, directrice exécutive du Centre Ressource de la communauté noire de Montréal et membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal.

M. Christian Robitaille, conseiller, pour les dossiers jeunesse, du Conseil régional de concertation et de développement du Québec et ancien président de la Fédération étudiante universitaire du Québec.

M. Bernard J. Shapiro, principal et vice-chancelier de l'Université McGill jusqu'à tout récemment et spécialiste des sciences de l'éducation.

M^{me} Monique Vézina, citoyenne engagée depuis 1960.

M. Michel Laflamme, secrétaire du Comité directeur. Étudiant à la maîtrise en administration publique, à l'École nationale d'administration publique.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	7
Lettre au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques	9
Préambule	11
Le mandat	13
Présentation du rapport	17
PREMIÈRE PARTIE	
Regard citoyen sur les institutions démocratiques québécoises en l'an 2003	19
Réviser nos espaces démocratiques a permis aux citoyennes et citoyens d'exprimer ce qu'est leur vie démocratique, ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle devrait être	19
Réviser nos espaces démocratiques a permis aux citoyennes et aux citoyens de dire à quel point la démocratie est dans leur cœur et dans leur tête	21
Réviser nos espaces démocratiques a permis de faire valoir les nouvelles contingences de la participation citoyenne	21
Réviser nos espaces démocratiques a permis aux citoyennes et aux citoyens de débattre de certains enjeux majeurs afin que nos institutions reflètent mieux le Québec en devenir	23
Conclusion	26
DEUXIÈME PARTIE	
Pourquoi et comment faut-il réformer nos institutions démocratiques?	29
Une importante mise à niveau des institutions démocratiques s'impose	29
Les priorités	30
Conclusion	32

TROISIÈME PARTIE

Les recommandations visant à mettre la participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises	33
La révision du mode de scrutin	34
L'introduction d'éléments de démocratie directe	36
Les changements au système politique	38
L'implantation d'un Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie et de Conseils régionaux de la citoyenneté et de la démocratie	46
L'instauration de mesures visant à répondre aux diverses attentes des citoyennes et des citoyens	49
Divers autres points de vue citoyens	58
Conclusion	59

CONCLUSION

Vers une démocratie moderne et exemplaire	60
Recommandations du Comité directeur	62

ANNEXE 1

Projets discutés et réformes démocratiques réalisées au Canada	66
--	----

ANNEXE 2

Citations célèbres sur la démocratie et témoignages tirés des mémoires soumis au comité directeur	70
---	----

ANNEXE 3

Mémoires collectifs déposés au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques	79
Mémoires individuels déposés au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques	82

BIBLIOGRAPHIE	85
----------------------	-----------

REMERCIEMENTS

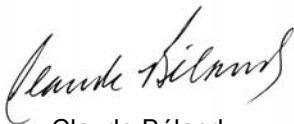
Une consultation citoyenne sans précédent et inédite dans l'histoire du Québec en matière de démocratie et d'institutions politiques se termine par le dépôt du rapport du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques, intitulé ***La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises***.

Pour la première fois de l'histoire du Québec, grâce à l'initiative du *ministre de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Pierre Charbonneau*, grâce à l'appui du *premier ministre du Québec, M. Bernard Landry*, et du *Conseil des ministres*, un groupe de neuf citoyennes et citoyens a assumé le mandat de libérer la parole citoyenne, d'inciter les citoyennes et citoyens à exprimer clairement leurs attentes à l'égard de leurs institutions démocratiques et, par la tenue des États généraux, à exprimer une volonté nationale.

Je remercie les membres du Comité directeur, qui ont été, tout au long de leur mandat, animés de la volonté de faire en sorte que l'aboutissement de la réforme de nos institutions *donne plus de pouvoir aux citoyennes et citoyens* du Québec. Merci à *Jean Allaire, Martine Blanc, Joseph Giguère, Emmanuelle Hébert, Brenda Paris, Christian Robitaille, Bernard J. Shapiro et Monique Vézina, ainsi qu'au secrétaire, Michel Laflamme, et à tout le personnel du Comité directeur, tant celui de Montréal que de Québec*.

Le Comité directeur remercie les représentantes et représentants des régions du Québec qui ont contribué au succès de ses visites dans les différentes villes du Québec et qui ont su efficacement animer leur milieu, en préparation de ce grand rassemblement que furent les États généraux. Merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué au grand succès des États généraux, en particulier les dévoués membres de l'équipe du ministère du Conseil exécutif, du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et du Secrétariat à la communication gouvernementale, qui ont fait des États généraux un moment exceptionnel et mémorable. Merci aussi à cette centaine de présidentes et présidents de table pour leur habileté à stimuler les échanges. Merci enfin aux milliers de citoyennes et citoyens qui ont participé à nos consultations et qui ont ainsi donné un nouveau souffle à la démocratie. Ils furent nombreux à nous rencontrer, à nous écrire, à soumettre leurs réflexions dans un mémoire et à partager leurs points de vue aux États généraux. Leur contribution a assuré le succès de notre démarche.

Merci enfin à M^{mes} *Micheline Lecomte et Pierrette Lambert*, qui, en plus de l'analyse de tous les mémoires écrits, ont pris en charge la rédaction du présent rapport.



Claude Béland
Président
Comité directeur des États généraux
sur la réforme des institutions démocratiques

Québec, le 10 mars 2003

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du Comité directeur et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de déposer le rapport sur la réforme des institutions démocratiques au Québec, intitulé ***La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises***.

En acceptant cet important mandat, nous étions conscients de la volonté ferme du gouvernement du Québec de pallier ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le *déficit démocratique* vécu actuellement au Québec, comme en bien d'autres pays d'ailleurs.

Nous avons parcouru le territoire québécois, écouté la parole des citoyennes et des citoyens qui sont venus nous rencontrer. Nous avons étudié les nombreux mémoires préparés avec soin par plus de deux cents d'entre eux et analysé les résultats de nombreux questionnaires provenant de l'enquête menée dans le cadre de la consultation. Nous avons pris le temps d'entendre le point de vue de plusieurs experts et de divers groupes, et de participer à des débats sur de nombreuses tribunes. Enfin, nous avons tenu des États généraux qui ont rassemblé environ mille personnes venant de partout au Québec. Cet événement important a obtenu un franc succès.

Trois faits saillants se dégagent au terme de nos travaux. Premièrement, *la préoccupation de la santé démocratique québécoise* est ressentie de façon très vive et très sensible. Deuxièmement, *le désir d'assurer le respect de la volonté populaire* est très affirmatif. Enfin, *la conscience des citoyennes et des citoyens de l'importance de réformer les institutions démocratiques du Québec* est très présente et le discernement quant aux priorités à établir dans le processus de cette réforme est lui aussi très aiguisé.

À travers ce rapport, le Comité directeur est fier de témoigner de la vitalité et de la qualité de la participation citoyenne à l'exercice de réflexion auquel tous, citoyennes, citoyens et groupes constitués, ont été conviés. À cet effet, nous avons constaté avec grande satisfaction que la réforme des institutions démocratiques est un chantier déjà vigoureusement occupé par de nombreuses initiatives de citoyennes et de citoyens.

Ces constats nous convainquent que les résultats de cette démarche d'envergure qui se termine posent les premiers jalons d'une *démarche systématique de réforme de nos institutions démocratiques*.

En terminant, nous tenons, Monsieur le Ministre, à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée en nous confiant ce mandat. Ce fut pour nous une chance exceptionnelle de mieux comprendre, apprécier, nourrir et protéger la vie démocratique québécoise.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



Claude Béland
Président
Comité directeur des États généraux
sur la réforme des institutions démocratiques

PRÉAMBULE

Malgré le déficit démocratique maintes fois exprimé dans le présent rapport, le Québec demeure une société parmi les plus démocratiques du monde. À preuve, la démarche même de l'examen de l'état de la démocratie en son milieu et le souci d'assurer une réforme de nos institutions démocratiques, gardiennes des valeurs d'égalité, de liberté, de responsabilité et de solidarité. Notre traversée du territoire québécois nous autorise à affirmer avec fierté que le souci d'une démocratie vivante est très présent. Les citoyennes et citoyens du Québec s'expriment ouvertement et sans contrainte. Ils prennent leur place dans le projet social de réformer leurs institutions démocratiques.

Dans toutes les régions et dans tous les milieux, des citoyennes et citoyens sont venus exprimer leur appréciation et leur bonheur d'exercer librement leur participation citoyenne. Par la même occasion, ils nous ont souligné l'importance de nourrir et de protéger cette précieuse valeur qu'est la démocratie.

Au cours de cette consultation, nous avons été très souvent touchés par le niveau de conscience de nos concitoyens et concitoyennes par rapport au reste du monde. Ils et elles nous ont rappelé constamment l'importance de contribuer, avec tous les citoyens et citoyennes de la Terre, à bâtir une démocratie mondiale, particulièrement dans le contexte de la fragilisation des libertés que traverse la planète.

L'esprit critique que revêt le présent rapport à certains moments est, de l'avis du Comité directeur, une illustration éclatante du degré de confiance que les citoyennes et citoyens du Québec ressentent par rapport à leurs institutions démocratiques. Peu de pays sur cette terre peuvent proclamer pouvoir exprimer des points de vues convergents, divergents et émergents de la voix citoyenne.

*Le Comité directeur est fier d'être le porteur de cette parole qui s'affirme et qui réclame que **la participation citoyenne soit au cœur des institutions démocratiques québécoises.***

LE MANDAT

LES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

La tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques découle directement de la démarche soumise au Conseil des ministres par le ministre responsable de cette réforme et telle qu'elle est exprimée dans le document de réflexion populaire *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*. Partant du constat d'une insatisfaction citoyenne des institutions politiques traditionnelles, la démarche voulait libérer la parole citoyenne, amener les populations régionales à exprimer clairement leurs attentes et, finalement, par la tenue des États généraux, à faire s'exprimer une volonté nationale.

Pour assurer la réussite d'une telle démarche, le Conseil des ministres a mis sur pied un comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, dont la composition reflétait la réalité québécoise : un équilibre entre jeunes et aînés, entre hommes et femmes, tout en comprenant des représentantes et représentants de la communauté anglophone et des communautés ethnoculturelles.

Dans l'accomplissement de son mandat, le Comité directeur a été appuyé sur l'ensemble du territoire par 17 responsables régionaux, soit un par région. Chacune de ces personnes a contribué à préparer la visite du Comité directeur dans les régions et, en certains cas, elles ont agi en tant qu'animatrices du milieu pour l'ensemble de la démarche : diffusion de documents de consultation, contacts avec les médias régionaux et locaux, choix des participantes et participants aux États généraux et diffusion de l'information à ces derniers. L'ensemble de ces représentantes et représentants régionaux s'est joint aux neuf membres du Comité directeur pour former le Bureau des États généraux.

La responsabilité première du Comité directeur a été de concevoir, préparer et tenir les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Pour ce faire, le Comité directeur a procédé à une vaste consultation de la population du Québec sur les enjeux de la réforme, reçu les mémoires des individus et des corps constitués et consulté des experts en matière d'institutions politiques. Les constats établis par le Comité directeur au cours des diverses consultations ont été soumis aux participantes et participants des États généraux dans le but d'aller plus loin dans la réflexion et de mieux préparer les recommandations à soumettre au ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques.

Il s'agit d'une démarche unique dans l'histoire du Québec. Les membres du Comité directeur souhaitent que cette démarche soit le début d'une réflexion qui, en plaçant la participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques, contribuera à faire du Québec un modèle de démocratie dans ce nouveau monde global.

Les activités réalisées

Au cours de l'exercice sur la réforme des institutions démocratiques, les citoyennes et citoyens ont manifesté concrètement leur intérêt et exprimé leur opinion de diverses manières, tel que l'indique le résumé des activités réalisées.

Pendant sa tournée, le Comité directeur a :

- tenu 27 assemblées publiques dans 20 villes et 16 régions différentes;
- rencontré plus de 2 050 personnes;
- entendu 735 interventions verbales au cours des audiences publiques;
- reçu 581 questionnaires au cours des audiences;
- reçu 2 508 questionnaires, y compris ceux des audiences.

Le Comité a aussi reçu 237 mémoires de groupes constitués et de citoyennes et citoyens :

- *Des principaux partis politiques et d'organisations qui leur sont affiliées* : Action démocratique du Québec, Comité national des jeunes du Parti québécois, Parti québécois de Montréal Centre, Parti libéral du Québec, Bloc québécois.
- De divers syndicats : CSN, CSN du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay—Lac-Saint-Jean, du Montréal métropolitain et de l'Estrie; Syndicat des professeurs du Collège Jean-de-Brébeuf, Syndicat de la fonction publique du Québec.
- *De groupes de femmes* : Collectif Féminisme et Démocratie, Groupe Femmes, Politique et Démocratie, Conseil du statut de la femme, Fédération des femmes du Québec.
- *De groupes de jeunes et d'étudiants* : Société de la jeunesse anglophone, Fédération étudiante collégiale du Québec, Forum jeunesse de l'île de Montréal, Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval, Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, Conseil permanent de la jeunesse, Fédération étudiante universitaire du Québec.
- *D'organisations représentant les communautés ethnoculturelles et les Premières Nations* : Forum d'action des communautés culturelles, gouvernement abénakis d'Odanak. Le Conseil des relations interculturelles.
- *De plusieurs organismes régionaux* : Regroupement des citoyens de Saguenay, Municipalité régionale de comté du Témiscamingue, Conseils régionaux de développement de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord; Solidarité rurale du Québec.
- *De groupes œuvrant dans des domaines variés* : Fédération de l'âge d'or du Québec, Mouvement Démocratie nouvelle, Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Comité anti-zléa de l'Outaouais, Greater Quebec Movement, Observatoire québécois de la démocratie, Mouvement national des Québécoises et Québécois, Conseil de la santé et du bien-être, Chambre des notaires.
- *De nombreux citoyens et citoyennes, dont* Claude Bariteau, Claude Corbo, Diane Lamoureux, Serge Roy, Guy Bertrand, Christian Dufour, Paul Cliche et Pierre-F. Côté.

Interventions à travers les médias :

- *Près de 100 articles* concernant la réforme ont été publiés dans 22 journaux différents. Avant et pendant sa tournée, le Comité directeur a fait l'objet de plus de 80 articles publiés dans les médias écrits du Québec.
- *Des intellectuels ont publiquement pris position* sur les différents sujets au menu de la réforme, dont Christian Dufour, Henri Brun, Louis Massicotte et Claude Bariteau.
- *De nombreux citoyens et citoyennes se sont exprimés* dans les pages qui leur sont réservées dans les journaux québécois. Un site Web www.pouvoircitoyen.com a aussi été mis à leur disposition.
- Les membres du Comité ont aussi participé à diverses activités telles que des conférences et des émissions radiophoniques.

À l'occasion des États généraux :

- Le Comité directeur a accueilli près de mille personnes qui ont participé activement aux ateliers et ont fait connaître par leurs votes leurs préférences ou opinions sur les propositions qui leur étaient présentées.

PRÉSENTATION DU RAPPORT

LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

Le rapport du *Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques* s'intitule ***La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises*** parce que, d'une part, il reflète bien l'esprit du mandat confié par le gouvernement québécois de recueillir le point de vue des citoyennes, des citoyens et des groupes constitués sur leurs institutions démocratiques et, d'autre part, parce que *le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes* est demeuré le leitmotiv du Comité directeur du début à la fin des travaux de la consultation.

Le présent document est composé de quatre parties. La première partie, **Regard citoyen sur les institutions démocratiques québécoises en l'an 2003**, présente *l'état de la situation des institutions démocratiques actuelles du point de vue des citoyennes et citoyens* ayant participé à la consultation. Ce portrait a été constitué à partir de l'information recueillie au cours de la tournée du Québec, dans les mémoires soumis au Comité, dans les réponses au questionnaire distribué tout au long de la démarche, à travers les propos entendus aux audiences tenues par le Comité directeur, au cours de la participation de membres du Comité à divers événements, et au cours des États généraux, qui ont rassemblé près de mille participantes et participants de toutes les régions du Québec, ainsi qu'à partir d'une revue des écrits publiés.

La deuxième partie vise à répondre aux questions entourant la nécessité de réformer les institutions démocratiques québécoises. Les éléments sous-jacents de cette réponse sont la nature et l'ampleur des changements à apporter, la pertinence du moment de le faire, l'ordre des priorités ainsi que les conséquences sur la vie démocratique des citoyennes et citoyens sur l'ensemble du territoire.

La troisième partie, **Les recommandations du Comité directeur visant à mettre la participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques**, expose le point de vue du Comité et les arguments qui l'amènent à formuler ses recommandations.

La quatrième partie constitue la **Conclusion** de la démarche. Le Comité directeur livre son appréciation générale des travaux et suggère quelques pistes de réflexion pour la suite des choses. À cet égard, le Comité relève les principaux défis démocratiques auxquels sont confrontés l'État et les citoyennes et les citoyens du Québec à l'heure de la mondialisation, soit : l'amélioration des connaissances et des pratiques démocratiques, l'appropriation et le partage des pouvoirs, et les assises de la réussite de la réforme des institutions démocratiques.

PREMIÈRE PARTIE

REGARD CITOYEN SUR LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES EN L'AN 2003

Dans cette première partie, le Comité directeur rappelle l'essentiel des propos entendus, des opinions exprimées, des critiques adressées, des souhaits et des désirs ou espoirs formulés à l'endroit de l'État et des citoyennes et des citoyens quant aux efforts à déployer en vue d'assurer une saine démocratie au Québec.

À l'instar des citoyennes et citoyens, le Comité directeur a constaté que **réviser nos espaces démocratiques leur a permis** :

- Premièrement, d'exprimer leur appréciation de ce qu'est leur vie démocratique, de ce qu'elle n'est pas et de celle qu'elle devrait être.
- Deuxièmement, de dire à quel point la démocratie est dans leur cœur et dans leur tête.
- Troisièmement, de faire valoir les nouvelles contingences de la participation citoyenne.
- Quatrièmement, de débattre de certains enjeux majeurs afin que nos institutions reflètent mieux le Québec en devenir.

RÉVISER NOS ESPACES DÉMOCRATIQUES A PERMIS AUX CITOYENNES ET CITOYENS D'EXPRIMER CE QU'EST LEUR VIE DÉMOCRATIQUE, CE QU'ELLE N'EST PAS ET CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE

Le Comité directeur reconnaît, dans les propos et les engagements des citoyennes et des citoyens, diverses formes de connaissances, d'expérience et d'exercice de la démocratie. Pour certains, il s'agit surtout d'une compréhension à partir de l'expérience pratique et viscérale de leur relation avec l'État et de ses répercussions sur l'organisation de leur vie individuelle et collective. D'autres se réfèrent davantage à des notions politiques, philosophiques, sociales et juridiques pour aborder le sujet. D'autres, enfin, abordent la question des institutions démocratiques à partir de préoccupations relatives à l'efficacité du système socioéconomique et à la stabilité politique du gouvernement et de l'État.

Ces niveaux de perception de ce que sont les institutions démocratiques, de ce qu'elles ne sont pas et de ce qu'elles devraient être illustrent bien la nécessité et la complexité du débat démocratique, particulièrement au moment où il importe de les actualiser pour faire face aux défis de la modernité.

De façon évidente, la réflexion citoyenne sur les institutions répond à diverses motivations et intérêts. Cependant, ces réflexions évoquent toute l'importance qui doit être accordée aux valeurs sociales et éthiques que sont :

- L'égalité des citoyennes et des citoyens devant la loi.
- La souveraineté du peuple.
- La garantie par l'État des droits des citoyennes et des citoyens.

- Le respect des libertés individuelles.
- La responsabilité citoyenne.

Les citoyennes et les citoyens comprennent à leur façon que, pour vivre ensemble, en paix et dans le respect les uns des autres, ils doivent s'organiser, se partager les responsabilités et se faire confiance. Ils saisissent l'importance de se doter de lois d'encadrement, d'instances pour gérer les projets, les biens et les finances que chaque personne consent à mettre en commun.

Cependant, les citoyennes et citoyens réalisent de plus en plus, avec une certaine inquiétude et avec plus de frustration, la complexité de ce contrat social dans un Québec confronté à la fois à sa modernité et au phénomène de la mondialisation. Ces deux éléments affectent le rôle de l'État en relation avec la participation citoyenne et les pouvoirs dévolus aux citoyennes et citoyens.

En ces temps où les transformations sociale, politique, culturelle et économique sont profondes, l'inconfort des citoyennes et citoyens est palpable devant l'accélération des changements et la vitesse de décision requise pour s'y adapter. Or, les collectivités ont besoin de temps pour bien saisir les grands enjeux qui affectent leur vie et celle des générations à venir. Elles ont besoin de conditions propices pour émettre leur point de vue sur les orientations et politiques mises en avant par leurs élus. Elles ont besoin de moyens pour se mobiliser autour des actions qu'elles jugent pertinentes. Elles ont besoin de nouveaux pouvoirs pour exercer un contrôle concret et réaliste sur leur gouvernement.

Tenir compte de ce contexte contraignant pour la participation citoyenne nous permet de mieux comprendre les principaux malaises démocratiques que vivent les personnes et les collectivités. Devant ces difficultés, elles sont nombreuses à se sentir à la fois menacées et interpellées.

Certains lancent des démarches de sensibilisation dans leur milieu. D'autres se mobilisent sur la base de groupes constitués et tentent d'élargir la réflexion, le débat et le mouvement de solidarité citoyenne.

À travers l'ensemble de cette contribution citoyenne, il se dégage un réel souci de rechercher des solutions afin de protéger, revitaliser et actualiser la vie démocratique au Québec. À l'heure de la mondialisation de l'économie, les Québécoises et Québécois sont nombreux à affirmer l'importance d'inscrire leur engagement citoyen dans le contexte plus large d'une démarche de mondialisation de la démocratie.

Ce sont particulièrement ces personnes et ces groupes qui sont venus rencontrer le Comité directeur pour partager leur réflexion, leurs inquiétudes, leurs aspirations et leur vision d'une démocratie à l'image du Québec qui se construit au quotidien de la vie citoyenne.

Nul n'est besoin de préciser que les citoyennes et citoyens ne parlent pas d'une seule voix. Des personnes et des groupes se prononcent fermement en faveur de changements importants parce qu'ils croient nécessaire de mettre nos institutions démocratiques à l'heure des réalités contemporaines et des défis qui se profilent pour les générations futures.

D'autres manifestent plutôt leur désir d'opérer des changements mineurs, invoquant les règles du cadre politique actuel et de la stabilité qu'il procure. Pour ceux-là, des changements institutionnels

majeurs n'apparaissent pas justifiés et risquent de compromettre la force et la cohésion sociale du Québec. Il est à noter que le point de vue de plusieurs experts des systèmes politiques rencontrés va dans ce sens.

Le Comité directeur a accueilli ces divers points de vue et les a pris en considération tout au long de sa démarche d'analyse et de recommandation.

RÉVISER NOS ESPACES DÉMOCRATIQUES A PERMIS AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE DIRE À QUEL POINT LA DÉMOCRATIE EST DANS LEUR CŒUR ET DANS LEUR TÊTE

Le *cœur citoyen*, si on nous permet l'expression, est inquiet. Un profond sentiment de désabusement à l'égard de la politique traverse le Québec. La frustration du citoyen est palpable devant son impuissance à influencer, comme il le voudrait, sur les décisions qui ont un impact sur sa vie et sur celle de ses pairs. Parmi ses grandes déceptions, il y a le mode de scrutin actuel où le citoyen considère que son vote ne se reflète pas vraiment et systématiquement dans la composition des membres de l'Assemblée nationale.

La dichotomie cœur-tête est présente et déchirante. Le citoyen a beau faire l'effort de comprendre la complexité de la vie démocratique dans notre monde moderne, il sent bien que les choses ne vont pas dans le sens souhaité. Il répète à satiété ne pas avoir le sentiment de participer activement et réellement aux destinées politiques, économiques et sociales du Québec.

L'expérience du terrain démontre cependant que les citoyennes et citoyens n'abandonnent pas leur rêve démocratique. Ils demeurent intéressés et motivés face aux défis à relever. La démarche démocratique est probablement celle qui incarne le mieux le projet de société actuel des Québécoises et des Québécois.

Ainsi, bien que la foi en la démocratie pratiquée actuellement soit, dans certains cas, fortement ébranlée, les citoyennes et citoyens y croient, la veulent et l'exigent. La qualité des contributions citoyennes et le nombre de participantes et participants à la démarche de consultation sur la réforme des institutions démocratiques en sont d'ailleurs une illustration incontestable.

Cet exercice collectif aura, entre autres, contribué à revitaliser le goût du débat autour des intérêts supérieurs des Québécoises et des Québécois. Il aura aussi permis, comme nous le verrons maintenant, de traduire et d'apprécier davantage la démocratie pour ce qu'elle est, de mieux saisir les nouvelles contingences de la participation citoyenne et de déterminer certains enjeux visant à ce que nos institutions reflètent plus fidèlement le Québec en devenir.

RÉVISER NOS ESPACES DÉMOCRATIQUES A PERMIS DE FAIRE VALOIR LES NOUVELLES CONTINGENCES DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au cours de son mandat, le Comité directeur a constamment dû faire face aux nombreuses difficultés des citoyennes et citoyens de saisir, d'assumer et de croire dans le bien-fondé de l'exercice de leurs responsabilités démocratiques.

De manière générale, ceux et celles qui se sont exprimés considèrent que le rôle assumé par l'État à travers ses institutions démocratiques est à revoir et à adapter aux nouvelles réalités québécoises. Voici, à ce propos, les principaux éléments de malaise démocratique répertoriés par le Comité directeur.

La majorité des acteurs entendus pensent que les décisions gouvernementales sont prises au sommet, généralement par un très petit nombre, pouvant être influencé par très peu de personnes, la plupart du temps non élues. Ils considèrent que les décisions sont basées sur de l'information partielle et inadéquate. Les décisions sont peu motivantes pour la démocratie et elles démontrent que l'organisation politique actuelle ne respecte pas vraiment la volonté populaire.

De plus, on croit qu'il n'y a pas assez d'équité quant à l'accessibilité au pouvoir politique en regard des ressources financières, de l'espace médiatique et des règles du jeu des partis politiques en ce qui concerne la sélection, le recrutement, la formation des candidates et candidats, ainsi que les normes qui déterminent la culture politique.

Tout compte fait, les citoyennes et citoyens réclament plus de pouvoir. Ils considèrent que l'organisation de la gouvernance québécoise actuelle n'est pas adaptée aux exigences démocratiques découlant du contexte de la mondialisation. Qu'elle ne tient pas suffisamment compte des grands courants de changement internes du Québec tels les effets du manque de préparation de la relève et du vieillissement de la population sur l'exercice démocratique, l'impact du virage informatique sur l'expression de la démocratie, le besoin de nouveaux espaces de délibération démocratique, les conséquences de la concentration des médias sur la vitalité et la qualité de la démocratie. En somme, on fait valoir son impuissance face au pouvoir politique et sa frustration de ne pas réussir à influencer, de façon notable, sur l'organisation et le fonctionnement des institutions.

Concrètement, les citoyennes et citoyens se plaignent :

- Du peu de pouvoir du plus grand nombre face à leurs institutions démocratiques.
- Du mode de scrutin actuel qui, pour plusieurs, limite le pluralisme idéologique dans un régime de scrutin majoritaire où le vote individuel n'est pas suffisamment reconnu dans le résultat global.
- De la concentration du pouvoir aux mains du gouvernement.
- Du trop grand pouvoir de réglementation de l'exécutif, réduisant ainsi le pouvoir et les prérogatives de l'Assemblée nationale.
- Du rôle du député et de la difficulté de ce dernier de répondre aux attentes d'un bon nombre d'électeurs. De l'obligation de ceux-ci de se soumettre en tout temps à la discipline de parti.
- Du risque découlant de la concentration du pouvoir décisionnel sur les efforts de développement tant économique, social et culturel en faveur des territoires les plus peuplés, au détriment du développement de l'ensemble du territoire occupé du Québec.
- Du pouvoir du premier ministre de déclencher des élections au moment où il le juge opportun.
- De la méconnaissance, par une majorité d'électeurs, des systèmes politiques, des institutions démocratiques et des programmes des partis politiques.
- De la complexité de la machine gouvernementale et de ses nombreux paliers.

- De l'écart persistant quant à la représentation femmes-hommes à l'Assemblée nationale.
- De la faiblesse de la relève dans les instances démocratiques québécoises.
- De la difficulté, pour les représentantes et représentants de la diversité ethnoculturelle, d'accéder à la représentation au sein des institutions démocratiques et politiques.
- De l'absence de représentation des nations autochtones.
- Des nombreuses fraudes ou irrégularités encore présentes au moment des élections.
- Du peu de contrôle efficace sur la gestion gouvernementale.

RÉVISER NOS ESPACES DÉMOCRATIQUES A PERMIS AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS DE DÉBATTRE DE CERTAINS ENJEUX MAJEURS AFIN QUE NOS INSTITUTIONS REFLÈTENT MIEUX LE QUÉBEC EN DEVENIR

À travers l'information recueillie, le Comité directeur relève deux enjeux majeurs relatifs aux institutions démocratiques, auxquels les citoyennes et citoyens se sont continuellement référés d'une manière ou d'une autre. Il s'agit de la représentation politique et de la participation citoyenne, ainsi que de l'efficacité gouvernementale.

Premier enjeu : la représentation politique et la participation citoyenne

Bon nombre d'acteurs de toutes les sphères de la société perçoivent qu'au niveau de l'appareil gouvernemental ils ont peu de pouvoir ou d'influence. Ils n'en accordent guère davantage, d'ailleurs, à leurs représentants élus (leurs députés) en raison des contraintes qu'impose la discipline de parti. Cet énoncé d'un citoyen illustre bien l'esprit assez largement partagé de cette perception : *Le citoyen aime son député. Le député aime son parti. Le parti aime le pouvoir...*

En somme, selon eux, l'organisation et le fonctionnement des institutions démocratiques n'intègrent pas vraiment certaines valeurs jugées fondamentales auxquelles ils s'attendent. Ainsi, à leur avis, leurs institutions ne reflètent pas réellement la représentation égalitaire des hommes et des femmes, la diversité québécoise incluant la diversité ethnoculturelle et l'importance des régions. Ils font appel à une plus grande équité sociale.

Un déficit démocratique est aussi ressenti de façon cruciale dans les instances municipales, scolaires, les conseils d'administration et les assemblées générales des établissements publics et les partis politiques. On considère que ces instances sont en train de se vider de leur substance et de leur culture démocratique. La nécessité pour elles de revenir à des pratiques civiques, tournées vers le bien commun, et à leur rôle de transmetteur de connaissances et de valeurs démocratiques est fortement rappelée.

Deuxième enjeu : l'efficacité gouvernementale

À ce sujet, les acteurs des différentes sphères de la société perçoivent que l'organisation de la gouvernance n'est pas adaptée aux exigences démocratiques découlant de la mondialisation et qu'elle ne tient pas compte de phénomènes comme le besoin de nouveaux espaces de délibération démocratique, le grand besoin d'une éducation citoyenne plus poussée, le manque de préparation de la relève à la participation citoyenne, l'impact du virage informatique sur l'accès et l'expression de la démocratie, et les conséquences de la concentration des médias sur la vitalité et la qualité de la démocratie.

Nombreux sont ceux et celles qui rappellent le désir et les efforts déployés pour réformer, au fil des ans, certaines institutions démocratiques. Par exemple, il est souvent fait mention que les Québécoises et Québécois discutent de la réforme du mode de scrutin depuis 1902 et que plusieurs groupes se sont relayés pour travailler à ces réformes. D'après eux, les partis politiques font preuve d'un certain opportunisme lorsqu'il est temps de procéder aux changements désirés.

Dans cette optique, le laxisme constaté dans le processus d'actualisation du fonctionnement de certaines institutions démocratiques, en particulier en ce qui a trait au mode de scrutin, contribue à miner la perception relative à l'efficacité gouvernementale.

Par ailleurs, des citoyennes et citoyens s'inquiètent lorsque, par souci d'efficacité gouvernementale, les processus démocratiques sont court-circuités, lorsqu'ils observent que de plus en plus de débats sont tenus en marge de l'Assemblée nationale et des commissions parlementaires et que de plus en plus de directives gouvernementales viennent directement de l'exécutif, échappant ainsi au pouvoir des législateurs.

En conséquence, les citoyennes et citoyens consultés disent souhaiter un type de gouvernance plus ouvert et plus participatif. Dans cette gouvernance d'un nouveau type, le processus de décision est disséminé dans toute la société et reste arrimé au pouvoir législatif. Les décisions qui y sont prises sont fondées sur de l'information pertinente et sur le principe du bien commun. Ainsi, les décisions y deviennent plus motivantes pour la pratique de la démocratie.

Les citoyennes et citoyens souhaitent le respect du projet de société fondé sur la participation citoyenne et sur la responsabilisation de l'État à l'égard de son rôle pour assurer la survie et l'épanouissement de toutes et tous dans le contexte actuel de la mondialisation. À toutes fins utiles, ils désirent que les institutions démocratiques s'actualisent sur les plans technologique, culturel et social, de manière à faciliter la participation citoyenne et l'accès au pouvoir politique.

Au moment de se prononcer sur la nature et l'envergure des changements à apporter aux institutions démocratiques, plusieurs mettent en garde contre d'éventuelles conséquences sur la stabilité politique du Québec. En effet, ces derniers craignent, étant donné le cadre fédératif actuel, l'affaiblissement du Québec en tant qu'une unique État francophone en Amérique du Nord.

De plus, les effets de la mondialisation sur le rôle de l'État et sur la démocratie, de même que la dégradation des valeurs sociales et individuelles, inquiètent plusieurs. Ils se questionnent sur les effets que pourraient avoir des changements institutionnels majeurs sur le partage d'une vision commune et sur la cohésion sociale du Québec.

À cet égard, il ressort la nécessité de doter le plus rapidement possible le Québec d'une *loi fondamentale*, adoptée par les citoyennes et citoyens, dans laquelle seraient énoncées la forme de leur gouvernement et les règles relatives aux relations entre gouvernants et gouvernés. Y seraient aussi déterminés les pouvoirs citoyens ainsi que l'organisation des pouvoirs publics.

Face aux changements à venir, on remarque une attitude assez généralisée. Les citoyennes et citoyens tiennent à ce que les changements, surtout ceux qui concernent le système politique, fassent préalablement l'objet d'études d'impact, de campagnes d'information, et qu'ils soient soumis à la population avant d'être implantés. Ces réclamations concernent autant la réforme du régime politique et du mode de scrutin que les lois et mesures sociales ou administratives visant à faciliter l'accès au pouvoir politique.

Dans la même foulée, les citoyennes et citoyens précisent que la préparation aux changements ne devrait pas retarder le processus d'actualisation des institutions démocratiques, mais plutôt assurer la saine gestion de ces changements.

Concrètement, les citoyennes et citoyens demandent :

- Que soient modifiées les règles relatives à l'exercice de la démocratie au Québec de façon que les Québécoises et Québécois qui le désirent puissent se rapprocher du pouvoir législatif et qu'ils puissent mieux, collectivement, y exercer un certain contrôle.
- Que soit revu le mode de scrutin de façon à favoriser la présence de nouveaux partis et à accorder au parti ayant obtenu le plus de voix exprimées un nombre correspondant de sièges à l'Assemblée nationale.
- Que la concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif du gouvernement et du cabinet du premier ministre prenne fin.
- Que le pouvoir de l'exécutif n'empiète pas sur celui de l'Assemblée nationale.
- Que soit redéfini le rôle du député et que ce nouveau rôle soit mieux connu et accepté par les électeurs.
- Que les citoyennes et citoyens soient mieux informés du fonctionnement des institutions démocratiques et des programmes des partis politiques.
- Que les règles de gouvernance et de fonctionnement du gouvernement en tant qu'entreprise de services au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et citoyens soient revues et adaptées à la modernité.
- Que la présence des femmes soit favorisée de manière à tendre le plus possible vers une véritable parité entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale.
- Que l'on prépare mieux la relève afin que les jeunes prennent davantage part à la vie politique.

- Que de nouvelles démarches soient effectuées auprès des nations autochtones afin qu'elles participent au fonctionnement démocratique du Québec.
- Que des mesures concrètes soient mises sur pied pour assurer le plus possible la sûreté du processus électoral.
- Que de nouvelles mesures de contrôle soient mises sur pied pour assurer une meilleure surveillance de la gestion du gouvernement.
- Que la discipline de parti soit assouplie, du moins en certaines matières.
- Que le mode de scrutin tienne compte de la géographie du Québec et de l'importance du développement global du territoire.
- Que la fixation de la date des élections ne soit pas décrétée à la seule discrétion du premier ministre.

CONCLUSION

Le Comité directeur conclut que les citoyennes et citoyens du Québec posent un regard lucide, courageux et engagé sur leurs institutions démocratiques. Bien qu'un certain cynisme s'immisce dans leur discours, ils sont conscients de l'importance de maintenir un haut niveau démocratique au sein des institutions publiques et ils ne lâchent pas prise sur les changements qu'ils souhaitent voir se réaliser.

À ce propos, les membres du Comité directeur tiennent à souligner le large éventail des contributions citoyennes à la consultation. Ainsi, parmi les nombreux mémoires reçus se trouvent des propositions complètes relatives au mode de scrutin, des modèles détaillés de fonctionnement électoral et des types diversifiés de systèmes politiques. Les personnes et les groupes ont pris le temps de réfléchir, d'effectuer des recherches (souvent sur une base très large grâce à Internet), d'articuler leurs propositions (plusieurs ont procédé à des consultations dans leur milieu), et ils ont enfin pris le temps de rédiger leur mémoire.

L'ensemble du travail réalisé est colossal et est tout à l'honneur de l'esprit démocratique des Québécoises et Québécois. Cet important apport citoyen permet au Comité directeur d'apprécier la maturité de la démocratie québécoise. Il lui permet surtout de fournir au gouvernement les moyens d'aller beaucoup plus loin, plus habilement et plus rapidement dans le sens des changements désirés, planifiés et exécutés avec toute la compétence démocratique à laquelle on s'attend.

En résumé, rappelons que les citoyennes et citoyens du Québec préconisent majoritairement un rapprochement avec l'État ainsi qu'une meilleure compréhension de leurs responsabilités et rôles respectifs. Ils manifestent le désir de développer leur potentiel démocratique individuel et collectif :

- En comprenant mieux le fonctionnement de leurs institutions.
- En ayant davantage accès au pouvoir et au contrôle politique.

- En exerçant une influence sur les pratiques démocratiques et la culture politique.
- En participant activement aux décisions et aux changements qui auront des répercussions sur leur vie individuelle et collective.
- Et, finalement, en participant de manière plus éclairée à l'exercice et à la défense de leurs droits démocratiques.

Le portrait général ainsi tracé, le Comité directeur s'est appliqué à dégager une vision du changement en proposant les avenues de réforme les plus porteuses de sens pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, pour l'assurance démocratique des institutions québécoises et pour le maintien de l'efficacité gouvernementale.

Dans la deuxième partie du rapport, nous pénétrerons au cœur de cette quête de sens et d'efficacité pour l'organisation et le fonctionnement de nos institutions et l'exercice de notre vie démocratique.

DEUXIÈME PARTIE

POURQUOI ET COMMENT FAUT-IL RÉFORMER NOS INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES?

La deuxième partie vise à répondre aux questions entourant la nécessité de réformer les institutions démocratiques québécoises. Les éléments sous-jacents de cette réponse sont la nature et l'ampleur des changements à apporter, la pertinence du moment pour le faire, l'ordre des priorités ainsi que les conséquences sur la vie démocratique des citoyennes et citoyens sur l'ensemble du territoire.

Que l'on se place du point de vue de la satisfaction générale par rapport à l'organisation, au fonctionnement et à la représentation des réalités québécoises au sein des institutions démocratiques ou du point de vue de l'efficacité gouvernementale, la nécessité de doter les citoyennes et citoyens de plus de pouvoir sur leurs institutions démocratiques est évidente.

Si l'on considère que le besoin de changement exprimé dans le contexte québécois actuel et dans celui, plus large, de la mondialisation affecte à la fois la nature, la structure et le fonctionnement des institutions démocratiques, force est de constater que le niveau de réforme réclamé est élevé.

Les citoyennes et citoyens reconnaissent que, par le passé, le cadre institutionnel québécois a su procurer une stabilité politique, une efficacité gouvernementale et une relative satisfaction citoyenne. Mais les choses changent. La satisfaction n'est plus au rendez-vous. L'efficacité gouvernementale est remise en question de toute part, comme en font foi les médias qui en traitent quasi quotidiennement. Certains pensent que la stabilité politique se confond de plus en plus avec la stagnation politique. Ce cercle devient vicieux et chacun est confronté à son impuissance.

Ce signal indique, de l'avis du Comité directeur, qu'il est temps d'effectuer la mise à niveau qui convient pour que les institutions reflètent mieux les aspirations démocratiques des Québécoises et Québécois et satisfassent aux exigences relatives à l'efficacité gouvernementale.

UNE IMPORTANTE MISE À NIVEAU DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES S'IMPOSE

Le Comité directeur est d'avis que les principales instances de notre régime démocratique ont besoin d'être restaurées, si l'on souhaite faire face aux défis de notre ère et préparer l'avenir. De plus, certaines avenues méritent d'être explorées afin de mieux s'adapter aux nouvelles contingences de l'exercice démocratique.

Il importe, en 2003, d'actualiser certains éléments fondamentaux de notre système politique et de notre mode de scrutin. De plus, il est évident que la participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale est un sujet de préoccupation central pour l'ensemble des personnes et groupes consultés. De même, les citoyennes et citoyens sont soucieux d'associer les Premières Nations au fonctionnement de la démocratie québécoise dans des conditions satisfaisantes pour tous. Le temps est aussi propice à l'instauration de certains éléments de démocratie directe, à l'amorce d'actions et à l'introduction de mesures visant à assurer la représentation paritaire des femmes et des hommes. Enfin, il est nécessaire de prévoir les moyens efficaces de refléter la diversité québécoise et de préparer des réponses adéquates aux nouvelles attentes de notre collectivité.

Les changements à opérer ne sont évidemment pas tous de même envergure et ils ne comportent pas tous le même degré d'urgence. Plusieurs aménagements peuvent être faits dans le cadre institutionnel actuel. Assouplir la discipline de parti est un bon exemple de changement qui implique une nouvelle pratique politique, mais qui n'entraîne pas de grand bouleversement de la structure de l'État. En revanche, modifier le mode de scrutin implique des changements majeurs sur le plan politique, économique et social.

À la lumière de ces exemples, il paraît clair que les citoyennes et citoyens, ainsi que l'État québécois ont des choix à faire. Des choix soucieux des valeurs sociétales fondées sur la souveraineté populaire, des choix soucieux de l'efficacité et de la stabilité gouvernementale. Ces exigences constituent les fondements de la démarche d'analyse et de recommandation du Comité directeur touchant la réforme des institutions démocratiques québécoises.

Au moment présent, le Comité directeur parle de mise à niveau des institutions démocratiques. Il s'agit, de l'avis du Comité, de tableer d'abord sur les forces actuelles de nos institutions pour améliorer et bonifier nos pratiques, nos mœurs politiques et notre connaissance des enjeux et responsabilités liés à l'exercice démocratique.

À court terme, le Comité directeur estime que les institutions démocratiques québécoises devraient être le lieu privilégié où les citoyennes et citoyens pourront communiquer et travailler conjointement avec leur gouvernement à la construction sociale de leur projet de vie.

À moyen terme, le Comité directeur est convaincu qu'il faudra trouver les moyens d'actualiser les institutions démocratiques sur une base permanente, et non pas aux dix, vingt ou cent ans.

À long terme, le Comité directeur croit que le Québec devra envisager un changement de système politique. L'élection du premier ministre au suffrage universel est l'illustration percutante du désir citoyen de participer plus activement aux processus qui mènent aux décisions qui ont des répercussions sur la vie des gens et des collectivités.

Dans l'optique du calendrier de la réforme, le Comité directeur rejoint l'opinion de la majorité des citoyennes et citoyens en ce qui concerne la hiérarchisation des priorités de changement. Dans l'esprit du Comité directeur, cette hiérarchisation des priorités ne doit cependant pas empêcher de mettre en œuvre des actions à courte, moyenne et longue portée.

LES PRIORITÉS

L'approche du changement par priorités est un moyen efficace de saisir la nature, la complexité des liens qui existent entre les changements envisagés et les effets potentiels de ces changements. Toucher à un élément d'une réforme d'une seule institution démocratique entraîne presque à coup sûr un effet domino sur d'autres éléments à réformer, dans d'autres institutions.

Le Comité directeur présente les priorités de changement avec le souci de maintenir une vision d'ensemble et de dégager les interrelations pouvant guider l'établissement d'un échéancier réaliste afin que les réformes désirées soient réussies.

La révision du mode actuel de scrutin

Les citoyennes et citoyens disent et redisent que la réforme la plus urgente, parce que la plus significative sur le plan de l'expression de la souveraineté populaire, est celle du mode de scrutin. S'il n'en fallait qu'une, ce serait celle-là.

Les citoyennes et citoyens trouvent essentiel et prioritaire que leur volonté soit respectée, que le Québec s'oriente vers une réelle parité femmes-hommes en politique, que la diversité québécoise se reflète dans les institutions démocratiques et que l'importance des régions soit reconnue.

Le mode de scrutin actuel est vu comme désuet. Il est perçu comme un frein, voire un empêchement à l'adéquation entre les aspirations citoyennes et l'évolution des institutions démocratiques.

L'introduction d'éléments de démocratie directe

Les citoyennes et citoyens éprouvent également une certaine urgence face à de nouveaux espaces démocratiques et à l'introduction d'éléments de démocratie directe dans les pratiques démocratiques. Ils souhaitent influencer davantage le pouvoir politique, éprouver concrètement l'effet de leur contribution citoyenne et exercer leur souveraineté en tant que peuple.

Le changement de système politique pour l'adapter aux réalités du Québec actuel et futur

La pertinence de changer notre système politique est reconnue par l'ensemble des citoyennes et citoyens. La connaissance des rouages de ce changement et des enjeux qui y sont liés constituent des sujets de préoccupation, voire d'inquiétude. Les citoyennes et les citoyens veulent être assurés qu'un changement aussi fondamental que celui du système politique ne soit pas improvisé ni précipité. Ils veulent en connaître les tenants et aboutissants. Ils désirent être partie prenante de ce changement. C'est pourquoi ils réclament d'être associés, à divers degrés, à la planification, à la sensibilisation, à la consultation, à la concertation et à l'implantation d'un nouveau système politique, adapté aux réalités du Québec actuel et futur.

L'implantation de processus formels de participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale

Le rapport entre la dynamique des 17 régions administratives du Québec et le fonctionnement des institutions démocratiques préoccupe la très grande majorité des personnes et groupes consultés sur l'ensemble du territoire. Cette préoccupation constitue un enjeu majeur de notre vie démocratique. Les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des institutions passent par la définition de la place des régions dans le processus de l'exercice démocratique.

L'instauration de mesures visant à répondre aux diverses attentes des citoyennes et des citoyens

Parmi les nouvelles attentes émergentes, la participation des femmes au sein des institutions démocratiques arrive au premier plan. Les questions portant sur la parité femmes-hommes ainsi que sur la pertinence et l'intensité des mesures à mettre en vigueur pour favoriser leur engagement politique constituent le nœud de ce questionnement.

La représentation de la diversité ethnoculturelle québécoise s'annonce également comme un défi et une préoccupation croissante chez plusieurs de nos concitoyennes et concitoyens.

Les sujets tels que l'âge du vote à 16 ans, la carte de l'électeur et l'intégration de la technologie Internet à la culture démocratique font aussi partie de préoccupations en émergence dans la population.

L'association des Premières Nations au fonctionnement de la démocratie du Québec

Un très large consensus se dégage lorsqu'il est question d'associer les Premières Nations au fonctionnement démocratique du Québec. Ce consensus va dans le sens d'établir le lien désiré entre les représentantes et représentants des Autochtones et l'État québécois, et ce, dans l'intérêt commun des deux communautés.

CONCLUSION

Dans l'établissement de sa position, le Comité directeur partage le souci clairement exprimé des citoyennes et citoyens de considérer les valeurs sociétales fondées sur la souveraineté populaire et l'efficacité gouvernementale quant à la réforme des institutions démocratiques.

C'est pourquoi la vision des changements à effectuer porte d'abord sur la révision du mode de scrutin, suivie de l'introduction d'éléments de démocratie directe; puis viendront des changements au système politique pour l'adapter aux réalités du Québec actuel et futur, l'implantation de processus formels de participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale, et l'instauration de mesures visant à répondre aux nouvelles attentes des citoyennes et citoyens.

Une analyse stratégique, afin de mettre en œuvre le chantier de la réforme des institutions démocratiques, paraît imminente pour le Comité directeur. En effet, la nature même de cette réforme nécessite un discernement particulier dans le rythme et l'enchaînement des changements à réaliser.

Dans la troisième partie du rapport, il sera question des recommandations découlant de la position et de la vision qui viennent d'être exposées et de leurs effets sur *la participation citoyenne que le Comité directeur vise à mettre au cœur des institutions démocratiques québécoises!*

TROISIÈME PARTIE

LES RECOMMANDATIONS VISANT À METTRE LA PARTICIPATION CITOYENNE AU CŒUR DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

Le premier défi du Comité directeur a été de s'assurer de bien comprendre le point de vue des citoyennes et citoyens sur leurs institutions démocratiques. Le deuxième grand défi a été de proposer des éléments de réforme réalistes, pouvant satisfaire aux aspirations démocratiques des Québécoises et Québécois.

Tous les changements n'étant pas égaux par ailleurs, le Comité directeur, en accord avec les citoyennes et citoyens consultés, invite le gouvernement et l'ensemble des partis politiques à inscrire le **changement de l'actuel mode de scrutin** à titre de priorité sociopolitique. Cette réforme est considérée comme de première importance puisque le mode de scrutin doit, dans notre univers démocratique, refléter la réalité québécoise, ce qui n'est pas le cas présentement.

Par ailleurs, le contexte actuel de la mondialisation impose certaines adaptations des institutions démocratiques. Ces dernières sont source d'inquiétude pour les citoyennes et citoyens qui ne se sentent pas suffisamment associés à ces choix. Dans cette optique, ils réclament l'introduction **d'éléments de démocratie directe** afin de disposer de nouveaux moyens pour exercer une influence et contrôler davantage les décisions gouvernementales qui ont un impact sur leur vie individuelle et sur la vie de leur collectivité, et qui engagent les générations futures.

Le Comité directeur a établi un certain nombre d'**aménagements dans notre système politique**, susceptibles de pallier les manques démocratiques importants. Mentionnons les changements visant à rendre plus étanche la séparation entre les pouvoirs exécutif et législatif, l'hypothèse d'instaurer un régime de type présidentiel, la fixation des élections à date fixe, les améliorations au processus de nomination, le fonctionnement des commissions parlementaires, la reconfiguration du rôle du député et l'implantation d'un Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie et de Conseils régionaux de la citoyenneté et de la démocratie.

D'autre part, la réforme des institutions démocratiques se heurte inévitablement à la dynamique relationnelle des régions et de l'État québécois. Le Comité directeur invite à une résolution rapide de cette problématique qui se vit depuis de nombreuses années et qui comporte des enjeux importants, tant pour le développement du Québec que pour la démocratie même. L'avenue d'une **décentralisation des pouvoirs**, axée sur des ententes régionales spécifiques, est préconisée pour favoriser la participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

La consultation des citoyennes et des citoyens permet enfin de mieux comprendre les **nouvelles attentes des Québécoises et des Québécois**, ainsi que de relever certains rêves en émergence dans notre vie communautaire. Le Comité directeur propose certaines réponses à ces nouvelles attentes, par exemple : des mesures favorisant la représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les institutions démocratiques, des dispositifs de préparation de la relève, des moyens favorisant la participation des communautés ethnoculturelles, une démarche de rapprochement visant à la participation des Premières Nations au fonctionnement démocratique du Québec et des programmes d'information et de formation à la vie citoyenne.

1. LA RÉVISION DU MODE DE SCRUTIN

La réforme du mode de scrutin est un sujet de discussion depuis fort longtemps au Québec. Récemment, le débat s'est ranimé par la mobilisation de groupes de citoyens (*Mouvement Démocratie nouvelle, Collectif Féminisme et Démocratie, CSN, etc.*) et par les engagements des partis politiques à ce sujet. Le débat s'est aussi retrouvé au cœur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques.

Manifestement, les citoyennes et citoyens désirent des modifications au mode de scrutin actuel. La grande majorité des personnes et des corps constitués entendus nous ont fait part de leur frustration et de leur désabusement face à la dévalorisation de leur vote.

Par ailleurs, si un mode de scrutin est un mécanisme de répartition des sièges, il doit être avant tout le reflet des principes et des valeurs d'une société. Interrogées sur les objectifs qu'elles désirent atteindre par l'instauration d'un nouveau mode de scrutin, les personnes consultées en désignent quatre, très clairement. Elles souhaitent :

- Une meilleure adéquation entre le total des voix et leur traduction en sièges.
- Le maintien du lien électeur-député.
- Le pluralisme politique (l'admission de nouveaux partis à l'Assemblée nationale).
- Une représentation efficace des régions.

La préoccupation de la représentation égalitaire des femmes et des hommes est la toile de fond de la réflexion sur le mode de scrutin. On retrouve un cheminement similaire chez les communautés ethnoculturelles qui voient la possibilité d'une meilleure représentation par une modification du mode de scrutin. Enfin, l'ensemble des citoyennes et des citoyens est préoccupé par la stabilité de l'État dans le choix d'un nouveau mode de scrutin.

Or, après analyse de nombreux modes de scrutin en vigueur un peu partout dans le monde, il appert qu'il est difficile d'en inventer un qui réponde totalement à tous ces souhaits. Il faut faire des choix.

Le Comité directeur croit que les citoyennes et les citoyens expriment clairement la volonté de réviser le mode de scrutin actuel en faveur d'un mode de scrutin proportionnel. S'il n'y avait qu'une réforme à faire ce serait celle-ci.

Le Comité directeur reconnaît qu'il semble y avoir au Québec une tendance significative parmi de nombreux citoyens ainsi que chez les partis politiques en faveur d'un mode de scrutin compensatoire, c'est-à-dire un scrutin où, par exemple, 75 députés sont élus au scrutin majoritaire et 50 sont élus à partir de listes.

Le Comité directeur reconnaît que ce modèle peut constituer une hypothèse intéressante pour le Québec. Cependant, sa préférence est plutôt en faveur du modèle de la proportionnelle régionale. En effet, il considère que ce modèle permet aux citoyennes et citoyens d'engager un débat rigoureux et ultimement de faire évoluer le Québec dans le respect des objectifs exprimés par la voix citoyenne ainsi que dans l'évolution de la réalité québécoise dans un contexte de décentralisation. Le Comité directeur est conscient de l'importance du maintien du lien entre les citoyennes, les citoyens et les députés. Il est d'avis qu'une proportionnelle régionale offre plutôt la possibilité de redéfinir ce lien.

Le Comité directeur considère qu'il est fondamental pour assurer la réussite de la réforme de nos institutions d'inscrire les divers changements souhaités dans une vision globale du Québec d'aujourd'hui et dans la perspective du Québec futur. Ce faisant, il sera plus facile pour les Québécoises et les Québécois de mieux comprendre l'évolution des changements et de mieux participer à la vie démocratique et évolutive de leurs institutions.

Dans cette optique, l'adoption d'un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale¹ apparaît au Comité directeur la meilleure façon de réussir :

- À instaurer un nouveau rapport de confiance avec les élus, entre autres en reconfigurant le rôle du député.
- De favoriser la participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale.
- De donner plus de pouvoir au vote des citoyennes et des citoyens du Québec.
- De favoriser le pluralisme politique.

Ce modèle établit une relation différente avec les députés puisque les régions sont représentées par autant de députés qu'il y a actuellement de circonscriptions électorales dans une même région. Ainsi, la base de la représentation est plus large et correspond à la dimension régionale. Les députés ne représentent plus uniquement une partie de la région, mais la région dans son ensemble. Ce modèle fait en sorte que toutes les voix comptent. Il ouvre la porte à un plus grand nombre de courants politiques, sauf pour les régions comptant peu de députés (soit un minimum de trois députés). Par contre, les régions comptant actuellement de cinq à huit députés seront plus faciles d'accès aux partis. En d'autres termes, ce modèle constitue par définition un système « régional », ce qui conduit les électeurs à abandonner la longue tradition de ne compter que sur un seul député.

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement prenne acte de la volonté populaire très ferme de réviser le mode de scrutin actuel en soumettant aux Québécoises et aux Québécois la possibilité d'adopter par référendum et ce, avant la fin de la moitié du prochain mandat gouvernemental, un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale soit :

- **Une Assemblée nationale composée de 125 députés, élus dans des circonscriptions régionales.**
- **Des circonscriptions constituées des quinze régions administratives actuelles, plus Montréal divisée en quatre circonscriptions et la Capitale-Nationale en deux circonscriptions.**
- **Chaque région et chaque parti présente une liste de candidatures correspondant au nombre de députés à élire (par exemple, cinq au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme dans la situation actuelle).**

1. Consultez le site www.democratie-nouvelle.qc.ca

- **L'électeur dispose d'un vote panaché. Donc, dans une région faisant élire cinq députés, l'électeur dispose de cinq choix qu'il effectue librement à travers l'ensemble des listes présentées (sans nécessairement tenir compte de l'ordre établi par les partis).**

(un membre du Comité directeur a enregistré sa dissidence sur cette recommandation)

2. L'INTRODUCTION D'ÉLÉMENTS DE DÉMOCRATIE DIRECTE

La démocratie directe est un sujet de plus en plus discuté dans toutes les sphères de la société. On a pu constater que ce concept peut facilement être galvaudé. À ce propos, le Comité directeur est d'accord avec l'ensemble des citoyennes et des citoyens qui à la fois désirent la mise sur pied d'éléments de démocratie directe et appellent à la prudence dans leur application. Ces appels au discernement quant à l'encadrement des mesures visent à favoriser l'efficacité gouvernementale et à assurer la stabilité politique.

Dans cette optique, précisons qu'il importe d'adopter des *lois fondamentales* qui permettent la mise en œuvre des éléments de démocratie directe souhaités par un ensemble de citoyennes et de citoyens.

2.1 L'adoption de lois fondamentales

Le Comité directeur propose d'intégrer un nouvel outil à l'univers démocratique québécois : le processus d'adoption de lois fondamentales par le peuple. L'objectif visé étant de donner plus de sens à *la souveraineté populaire*, plus de pouvoir aux citoyennes et citoyens et plus de pouvoir au vote qu'ils expriment.

En effet, les lois fondamentales contribuent à concrétiser la notion d'*électeur mandant* et d'*élu mandataire*, et à permettre au mandant de décider lui-même du mandat qu'il accorde à ses mandataires.

Dans un esprit démocratique, ces lois font en sorte que les citoyennes et citoyens décident eux-mêmes des *lois fondamentales*, celles qui établissent la forme du gouvernement, règlent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés et déterminent l'organisation des pouvoirs.

Ce faisant, le Québec se rapprocherait de tous ces pays qui ont adopté la pratique constitutionnelle généralement reconnue dans les fédérations démocratiques, soit celle d'exiger que les lois fondamentales d'un pays et de ses constituantes soient adoptées ou amendées par le peuple, à l'occasion d'un référendum, et que les dites lois sont intégrées dans ce qu'on appelle une Constitution².

Au Canada, la Colombie-Britannique est la seule province à avoir adopté une constitution, à la suite d'un référendum. Aux États-Unis, chacun des 50 États dispose de sa propre constitution. Il en va de même pour chacun des 22 cantons suisses, de chacun des 15 Länder allemands et de chacun des 6 États australiens.

2. D'après la définition du dictionnaire Larousse.

Le Comité directeur considère que l'adoption de la *Constitution du Québec* est une action primordiale qui favorisera l'épanouissement démocratique du Québec en élargissant le champ de conscience et le champ des connaissances et des pratiques démocratiques, permettant ainsi au citoyen d'assumer ses droits et ses responsabilités avec plus de maturité.

RECOMMANDATION 2

Le Comité directeur recommande :

Que toute mesure relative à la forme de gouvernement, aux rapports entre les gouvernants et les gouvernés et quant à l'organisation des institutions démocratiques soit insérée dans une loi fondamentale, votée par l'Assemblée nationale et confirmant la décision populaire exprimée à l'occasion d'un référendum.

Que les lois fondamentales soient réunies dans une constitution du Québec, cette constitution devant être approuvée ou amendée par une majorité de citoyennes et citoyens à l'occasion d'un référendum.

2.2 L'introduction de mécanismes d'initiative populaire

L'initiative populaire est le point de rencontre entre un groupe qui propose et le peuple souverain qui dispose. C'est pourquoi, afin de rapprocher les citoyennes et citoyens de leurs institutions démocratiques, il paraît nécessaire d'établir le droit à l'*initiative populaire*, un processus de démocratie semi-directe reconnu.

Ce processus s'inscrit dans la perspective d'une relation mandant-mandataire. Comme il est reconnu qu'à l'occasion d'un mandat, le mandant peut se réserver certains droits, le processus d'*initiative populaire* permet aux citoyennes et citoyens de se réserver le droit de se prononcer sur certaines lois avant leur adoption.

Dans certaines législatures, le gouvernement s'engage, en vertu d'une loi fondamentale, à soumettre à l'approbation populaire certaines mesures qu'il propose. En d'autres cas, cette approbation populaire devient obligatoire à la demande des citoyennes et des citoyens eux-mêmes, qui peuvent demander l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi.

Ce processus d'*initiative populaire* peut être direct ou semi-direct. Dans le premier cas, la proposition soumise par un certain nombre de citoyens, prévu par la loi, est directement mise aux voix et, si elle est approuvée, elle devient loi. Dans le second cas, l'initiative est d'abord soumise à l'assemblée législative qui décide d'aller ou non dans le sens de la proposition. Si l'assemblée refuse, la proposition est soumise au vote des électeurs.

Mentionnons que le Canada a connu, au début du siècle, quelques tentatives visant à mettre en œuvre des mécanismes d'initiative populaire mais qui n'ont pas eu de suite. Plus récemment, en 1991, le gouvernement de la Colombie-Britannique adoptait une loi relative au mécanisme d'initiative populaire, laquelle a toujours cours. De telles lois sont aussi en vigueur dans certains États américains selon des modalités diverses. Ainsi, une

pétition de 10 000 signatures au Dakota du Nord, 10 % des votants dans le Nevada et 3 % des électeurs inscrits dans l'Ohio enclenchent la procédure qui trouve sa conclusion dans un vote populaire.

Le Comité directeur considère que l'introduction de l'initiative populaire influencera favorablement la culture démocratique québécoise. En effet, appliquées aux besoins du Québec, ces initiatives permettront aux citoyennes et citoyens de se mobiliser autour des questions et des enjeux qu'ils jugent importants pour leur vie individuelle et collective. Ils auront aussi le sentiment de contribuer concrètement à la protection des intérêts supérieurs et à l'avancement du Québec.

Le Comité directeur considère également que les mesures d'initiative populaire peuvent contribuer, de façon notable, à hausser la qualité de l'exercice démocratique dans les instances municipales et scolaires.

RECOMMANDATION 3

Le Comité directeur recommande :

Que soit adoptée par l'Assemblée nationale une loi reconnaissant aux citoyennes et citoyens le droit à l'*initiative populaire*.

3. LES CHANGEMENTS AU SYSTÈME POLITIQUE

3.1 Rendre plus étanche la séparation entre les pouvoirs exécutif et législatif

Un système politique démocratique, outre les forces qui œuvrent sur le plan social, est constitué de quatre composantes regroupées sous le concept d'État, soit le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire et l'administration publique.

Il est intéressant de noter qu'une majorité croit que l'État fonctionne de façon plus efficace lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Les citoyens sont mieux informés et connaissent leurs droits à l'égard du fonctionnement des institutions démocratiques.
- Le législatif, l'exécutif et le judiciaire peuvent jouer pleinement leur rôle, chacun assumant pleinement et librement, sans l'intervention d'un autre pouvoir, ses responsabilités.
- Le recours aux compétences requises est assuré.

Or, la consultation a révélé que, selon une majorité de citoyennes et de citoyens, le système politique actuel, soit le système de tradition parlementaire, favorise une concentration importante du pouvoir entre les mains de l'exécutif. Malgré l'affirmation selon laquelle dans ce régime l'Assemblée nationale et le gouvernement exercent le

pouvoir réel, ils constatent qu'en réalité la séparation des pouvoirs (particulièrement entre l'exécutif et le législatif) est très mince, et certains la considèrent même comme inexistante. Ce qui explique, en grande partie, la fracture entre les gouvernants et les gouvernés.

Une importante majorité de citoyennes et de citoyens réclame une séparation plus étanche du pouvoir puisque le système parlementaire actuel favorise, selon eux, une trop forte concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif, car non seulement le gouvernement gouverne, mais il décide aussi des lois à présenter à l'Assemblée nationale. Il en contrôle également l'adoption par l'imposition d'une discipline de parti, au nom de la stabilité gouvernementale. Ainsi, cette importante concentration du pouvoir creuse un fossé entre gouvernants et gouvernés, d'où résulte une gouvernance autoritaire et fermée. En conséquence, ils revendiquent des changements au régime politique actuel.

Le Comité directeur partage cette perception d'une majorité de citoyennes et citoyens. D'autant plus que, selon des experts, aucun principe n'a d'importance plus capitale, dans l'idéal démocratique, que celui de la limitation de l'État qui doit respecter les droits humains fondamentaux. La démocratie moderne s'inspire largement de cette règle de la limitation du pouvoir de l'État, puisque l'adversaire principal de la démocratie, au siècle dernier, a été le totalitarisme et que, pour le combattre, rien n'est plus important que de reconnaître les limites du pouvoir de l'État³.

L'idéal démocratique transmis au XX^e siècle subit de nos jours un véritable renversement : cette conception affirmait la correspondance de la volonté individuelle et de la volonté générale, c'est-à-dire de l'État. Aujourd'hui, nous défendons la position contraire et nous cherchons davantage à protéger les libertés des individus et des groupes contre la toute-puissance de l'État. Voilà en d'autres termes ce que les citoyennes et citoyens ont rappelé au Comité directeur au cours des consultations. Ils ont réitéré l'importance de réagir devant la concentration du pouvoir aux mains de l'exécutif du gouvernement.

Le Comité directeur a longuement réfléchi sur les mesures à instaurer dans le régime politique actuel, soit le régime parlementaire, et constate que la réponse est moins dans l'instauration de nouvelles règles que dans un changement des mentalités. Elle réside également, en grande partie, dans l'attitude et l'exercice du pouvoir de celui qui détient le poste de premier ministre. Si ce dernier le veut, il peut réellement agir comme un monarque : il détient, par le pouvoir qu'il exerce sur ses ministres (en particulier celui de les nommer ou de les destituer) et sur le caucus, le mot de la fin. Par contre, s'il se considère comme chef d'une institution démocratique et qu'il décrète lui-même les règles par lesquelles il partage ses pouvoirs avec son équipe, il peut, sans modification des institutions démocratiques, instaurer une gouvernance ouverte et participative. Il peut lui-même, par l'exercice de son pouvoir, établir une saine limite à ses pouvoirs, à ceux du gouvernement et accentuer ceux de l'assemblée législative.

Vu l'importance du sujet, le Comité directeur propose que certaines mesures assurant une séparation plus étanche entre des pouvoirs exécutif et législatif soient mises sur pied dans le système parlementaire actuel.

3. Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie*, Fayard, 1994.

RECOMMANDATION 4

Le Comité directeur recommande :

Que des changements volontaires soient apportés aux relations entre les pouvoirs exécutif et législatif afin que la séparation du pouvoir entre le gouvernement et l'Assemblée nationale soit plus étanche, de façon à créer une gouvernance de type ouvert et participatif.

3.2 Des élections à date fixe

S'il fut un temps où la fixation aléatoire de la date des élections était perçue comme un signe de sagesse de la part d'un premier ministre, qui tenait compte d'abord des intérêts de la population, on peut dire que les choses ont bien changé. En effet, pour une forte majorité de citoyennes et de citoyens, cet exercice est maintenant compris comme une arme stratégique dont se servent les premiers ministres à des fins politiques, purement partisans.

Le Comité directeur prend cette perception généralisée en considération et constate les effets pervers qui en découlent sur la santé démocratique. Par ailleurs, le Comité directeur considère que l'argument qui plaide le mieux en faveur d'élections à date fixe est celui de fournir à toutes et à tous, aux groupes et aux instances du Québec, le même calendrier politique. Cette disposition favorisera le débat sur les programmes politiques proposés, sur le bilan du gouvernement en place et sur la mobilisation citoyenne autour des attentes et demandes que les citoyennes et citoyens désirent soumettre pendant la campagne électorale annoncée.

Rappelons qu'au Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté, en 2001, une loi fixant la prochaine élection au 17 mai 2005 et, par la suite, au deuxième mardi du mois de mai, tous les quatre ans. Sur le plan municipal, le Québec tient déjà des élections à une date fixe.

Le Comité recommande une période fixe de quatre ans s'inspirant de l'opinion des citoyennes et citoyens, pour qui la période de cinq ans est trop longue, de la loi actuelle de la Colombie-Britannique et des tendances connues dans d'autres provinces ou pays.

Finalement, le Comité souligne que la loi devra prévoir quelques cas exceptionnels : le renversement du gouvernement, à la suite d'un vote de confiance, et le décès ou l'incapacité d'agir du premier ministre.

Dans le premier cas, selon certaines lois, le gouvernement renversé moins d'un an avant la date des élections peut demeurer en poste. Dans les autres cas, des élections doivent être tenues dans les délais prescrits par la loi, et une nouvelle période de quatre ans commence à courir à compter de l'élection du nouveau gouvernement.

Dans le deuxième cas, il peut être prévu qu'en cas de décès ou d'incapacité d'agir du premier ministre, le vice-premier ministre prend la relève. Ou encore que l'Assemblée nationale est appelée à élire le nouveau chef du gouvernement.

RECOMMANDATION 5

Le Comité directeur recommande :

Qu'une loi soit adoptée fixant la date des élections au mois de mai, tous les quatre ans, à un jour déterminé par le gouvernement.

3.3 Les nominations, les commissions parlementaires...

Le Comité directeur déplore le fait qu'un nombre important de citoyennes et de citoyens croient fortement : que les nominations au sein des instances démocratiques sont télécommandées sur une base partisane uniquement; que les commissions parlementaires sont des opérations bidon; que le gouvernement contourne systématiquement l'Assemblée nationale dans la préparation des lois en émettant des directives ou des règlements directement aux ministères; que la voix citoyenne ne vaut rien parce que le gouvernement ne s'entend qu'avec les entreprises, les corporations, les syndicats et les groupes de pression.

Les Commissions parlementaires devraient aller aux citoyens au lieu d'obliger les citoyens d'aller vers elle. Le territoire du Québec est vaste et l'éloignement de la Capitale nationale est un obstacle à l'accès aux Commissions parlementaires. Celles-ci devraient donc, en certains cas, être itinérantes.

La présence de citoyens devant une Commission parlementaire devrait être sans déboursé et les exigences quant à la production de mémoires devraient être allégées; de plus, le calendrier des comparutions devrait s'adapter aux disponibilités des citoyennes et des citoyens et non l'inverse.

Le Comité directeur considère essentiel de préserver la crédibilité des institutions démocratiques québécoises. Il en va de la légitimité de ces institutions et de la confiance populaire dans le respect de ses droits et de ses responsabilités.

RECOMMANDATION 6

Le Comité directeur recommande :

Que les nominations aux postes de cadres supérieurs dans l'appareil gouvernemental et les instances paragouvernementales, sauf celles déjà prévues autrement par une loi, ne soient pas le privilège exclusif du premier ministre, mais soient plutôt, sur recommandation de ce dernier, approuvées par l'Assemblée nationale, après examen et recommandation d'une commission parlementaire.

Que les commissions parlementaires, théoriquement accessibles à tous, le soient plus concrètement en tenant compte des contingences de chacun des mandats relativement aux frais et dépenses liés à la réalisation d'un tel mandat.

3.4 Le rôle du député

Les témoignages entendus ont révélé une nette polarisation en ce qui concerne la dimension locale du rôle du député en réponse à des problèmes techniques et matériels, plus ou moins immédiats, de son territoire et des gens de sa communauté, ainsi qu'en ce qui concerne son rôle de législateur au sein de l'Assemblée nationale. Cette tension, de l'avis général, est assez inévitable, le ou la députée étant une personne qui assume des responsabilités diverses. En effet, le ou la députée représente, informe, éduque, anime, rassemble, organise et légifère.

Sur ce chapitre, le Comité directeur a été à même d'observer l'écart qui existe entre les perceptions des citoyennes et des citoyens et celles des députés relativement aux priorités retenues par ces derniers en regard de leurs tâches. En définitive, le citoyen et la citoyenne ne se sentent généralement pas mis au premier rang des priorités de leur député.

L'une des principales frustrations des citoyennes et des citoyens vient de l'assujettissement total du député à la discipline de son parti. Cet argument est certainement l'un des plus souvent évoqués pour justifier l'écart qui se creuse entre le gouvernement et les citoyennes et citoyens, entre la société politique et la société civile.

De prime à bord, la perception du Comité directeur sur la discipline de parti est positive. Elle peut être porteuse d'éthique et de solidarité envers un programme et envers une équipe. Cependant, quand cette discipline de parti est perçue comme un *ordre du patron* à l'endroit du député qui doit voter à l'encontre de sa conscience et en rupture de l'opinion de ses électeurs, nous ne sommes plus dans l'univers de l'éthique politique. C'est pourquoi la pratique de la discipline de parti, dans l'exercice législatif, gagnera à être modifiée avec clarté et précision.

Par ailleurs, les questions dont le Comité directeur a été maintes fois saisi sur le rôle des partis politiques et la récurrence des observations négatives entendues à ce sujet obligent à s'interroger sur le fait contradictoire que ces organisations apparaissent en même temps comme le centre du processus démocratique et la bête noire de la démocratie.

Pour sa part, le Comité directeur ne remet pas en cause cette forme d'engagement volontaire et collectif de citoyennes et citoyens dans notre vie politique que sont les partis. Il reconnaît que plusieurs des grands changements survenus dans notre société ont eu comme creuset de création, lieu de structuration et tremplin de réalisation les partis politiques.

Le Comité directeur considère cependant que des questions doivent être posées aux partis politiques et que, en vue de sauvegarder une saine démocratie, des correctifs doivent être apportés à certaines pratiques. L'ensemble de la tradition parlementaire et sa culture du contre-pied systématique du parti de l'opposition, exacerbée par la télédiffusion des débats, ont entraîné un rétrécissement et un ravalement de la culture politique. La manière dont les partis se traitent les uns les autres, réagissent les uns envers les autres contribue à détériorer la valeur de la vie politique dans l'esprit populaire. Des campagnes de sensibilisation, une meilleure éducation politique et, éventuellement, une plus grande diversité de courants et d'opinions sur la scène politique sont des éléments de nature à améliorer la qualité de cette culture politique.

Malgré leurs critiques parfois très acerbes, les citoyennes et citoyens rencontrés s'avèrent toutefois très conscients de l'ampleur des responsabilités qu'assume leur député. De leur côté, les députés évoquent la diversité de leurs tâches : la protection des intérêts de leur circonscription, la conduite des dossiers locaux de développement et autres, l'information de leurs concitoyennes et concitoyens, l'interface entre la population et le gouvernement, la participation aux débats de l'Assemblée nationale et les exigences de la vie d'un parti politique.

Pour sa part, le Comité directeur tient à exprimer son admiration et sa sympathie à l'endroit de ces personnes qui assument, jour après jour, pendant de nombreuses heures par semaine, cette indispensable et complexe fonction de député. Il déplore également le fait que les députés sont souvent la cible de critiques liées à une situation d'insuffisance politique propre au contexte actuel, mais dont ils ne sont pas la cause, du moins pas la seule cause.

Le Comité directeur croit qu'il importe de souligner le contexte de plus en plus large, mouvant et complexe dans lequel évolue le député. Dans la tension entre la mondialisation et le développement local, devant l'exacerbation tous azimuts de la loi du marché et de ses exigences de flexibilité et de mobilité, le rôle du politique se modifie, ses lieux d'exercice se déplacent et le député doit s'ajuster, revoir son rôle et son rapport avec le terrain, les institutions démocratiques et le pouvoir politique. Il doit se constituer en réseaux, s'entendre et interagir avec les groupes de citoyennes et citoyens et les organismes de la société civile. Il ne peut plus se contenter d'être seulement porteur d'un point de vue local.

En vertu du regard politique plus large que lui fournit sa présence au sein du pouvoir central, le député doit de façon particulière assumer la responsabilité d'agir en tant qu'éclaireur afin de communiquer à ses concitoyennes et concitoyens et aux différents partenaires les possibilités de développement et ce qui les menace.

Dans cette optique, le Comité directeur, à l'instar des citoyennes et citoyens entendus, croit qu'il est souhaitable et profitable que soient instaurées des mesures serrées et

systematiques de reddition des comptes relativement au mandat des élus. Cette activité permettra à la fois de démythifier certaines perceptions, de poser un regard responsable sur les affaires publiques concernant les élus et d'apprécier le travail qu'ils accomplissent auprès de leurs concitoyennes et concitoyens.

Pour toutes ces considérations, le Comité directeur est d'avis que, par respect pour les personnes qui se mettent au service de leurs pairs et dans l'intérêt de la santé démocratique du Québec, il est impératif de réformer cette institution démocratique qu'est la députation.

RECOMMANDATION 7

Le Comité directeur recommande :

Que le gouvernement procède à une étude en vue d'une reconfiguration du rôle du député et qu'un comité formé de députés de tous les partis soit associé à cette démarche.

Que, deux fois au cours de son mandat, chaque député organise au sein de sa circonscription des rencontres de ses concitoyennes et concitoyens à des fins de reddition de comptes, d'échanges et d'orientation.

Que chaque député puisse voter sur toute question de façon à tenir compte de la volonté de ses électeurs, à l'occasion de tout débat à l'Assemblée nationale, sauf :

- a) **sur présentation d'un vote de confiance à l'endroit du gouvernement. À cette fin, il devrait être reconnu que tout rejet d'un projet de loi ne constitue pas en soi un vote de non-confiance à l'égard du gouvernement;**
- b) **lorsqu'il s'agit d'un projet de loi donnant suite à des engagements formels et précis, rendus publics au cours de la dernière campagne électorale générale, ces engagements étant clairement annoncés comme engageant la discipline de parti;**
- c) **lorsqu'il s'agit de lois budgétaires ou financières.**

Que chaque député puisse voter sur toute question de façon à tenir compte de la volonté de ses électrices et électeurs. À cette fin, il est recommandé d'amender les lois au besoin afin de reconnaître qu'un projet de loi du gouvernement est réputé ne pas être un vote de censure ou de non-censure contre le gouvernement, sauf dans le cas d'un vote de non-confiance préalablement annoncé ou dans le cas de lois budgétaires ou portant sur les finances.

3.5 Régime parlementaire ou régime présidentiel?

Les quelques mesures proposées plus avant ne suffiront certes pas à satisfaire la majorité qui souhaite une limitation aux pouvoirs de l'exécutif et un renforcement du pouvoir du législatif. Au contraire, cela démontrera que de telles mesures sont plutôt limitées dans un régime de type parlementaire.

Deux avenues restent possibles : se satisfaire de la souveraineté gouvernementale comme étant incontournable ou nécessaire, ou pousser plus loin l'étude en s'inspirant des régimes de type présidentiel. En somme, non pas copier un régime venant d'ailleurs, mais adopter un régime typiquement québécois. Ce faisant, le souhait exprimé par une majorité de citoyennes et citoyens serait respecté, d'autant plus qu'ils ont réclamé une plus grande étanchéité entre l'exécutif et le législatif. Ils ont aussi exprimé une volonté très forte d'élire le premier ministre au suffrage universel (un résultat de 83 % des participantes et participants aux consultations), ainsi que de choisir les ministres hors de la députation, autant de mesures qui s'inspirent d'un régime de type présidentiel. Pour une majorité de citoyennes et de citoyens, un tel gouvernement, formé de ministres choisis dans la population, correspond aux besoins de compétence et d'efficacité d'un gouvernement comme celui du Québec, particulièrement dans un contexte de mondialisation et de modernité. De plus, ils sont nombreux à souhaiter une élection des députés distincte de celle du premier ministre, y voyant un moyen de libérer les députés de la discipline de parti.

Le Comité directeur croit qu'il faut pousser plus avant l'étude d'un nouveau régime politique pour le Québec. Car, en effet, dans les études comparatives, le régime de type présidentiel se démarque du régime parlementaire en ce qu'il est une forme de gouvernement démocratique, où les pouvoirs législatif et exécutif sont distincts, autonomes et élus séparément, ce qu'une majorité de participantes et participants à la consultation désirent - et près de la moitié de celles et ceux qui ont participé aux États généraux.

Évidemment, il s'agit là de mesures qui conduisent à des changements majeurs. Il s'agirait, en somme, de passer à un régime de type fort différent de celui qu'on connaît depuis bien longtemps, c'est-à-dire à un régime de type présidentiel, à l'intérieur d'une monarchie constitutionnelle et dans une fédération d'États soumis à l'autorité de plus en plus affirmée d'un gouvernement central.

Cette réalité soulève de nombreuses questions. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui nuancent leurs réponses lorsqu'il leur est demandé s'ils favorisent davantage un régime inspiré par la tradition de type présidentiel qu'un régime de type parlementaire. Certains affirment s'y opposer résolument. D'autres questionnent davantage et invitent à la prudence, citant des exemples où la concentration des pouvoirs serait aussi forte dans les régimes où le chef d'État est élu au suffrage universel.

Le Comité directeur est d'avis que la question mérite d'être creusée davantage par un comité formé de non-parlementaires, choisis en fonction de leur habileté à créer de nouveaux systèmes politiques plutôt que de leur habileté à codifier ce qui s'est fait dans le passé. Autrement dit, réunir des citoyens aptes à mettre en rapport une bonne dose de créativité, de réalisme et d'écoute des besoins des citoyennes et des citoyens, tout en maintenant le cap sur l'instauration d'une gouvernance de type ouvert et participatif. Déjà, dans le système actuel, la gouvernance peut s'ouvrir davantage et paraître moins autoritaire et fermée en étant mieux à l'écoute du citoyen (ce qui inclut la nécessité de créer des lieux où celui-ci peut s'exprimer), en lui donnant des pouvoirs de participation plus directe et en rendant les institutions démocratiques plus accessibles, comme il a été dit précédemment.

De plus, ce désir de changement s'accompagne d'un souhait que soit révisé le fonctionnement de l'État comme entreprise adaptée à la modernité. Les jeunes, en particulier, demandent que, dans le contexte de l'évolution des sciences de la gestion et des technologies de l'information et des communications, soit révisé le fonctionnement des institutions démocratiques, particulièrement celles relatives au processus d'adoption des lois et de la gestion des affaires de l'État, ainsi que les règles de gouvernance des corporations paragouvernementales.

Mais, selon le Comité directeur, il faut aller plus loin.

RECOMMANDATION 8

Le Comité directeur recommande :

Qu'en plus de créer un type de gouvernance de type ouvert et participatif dans le système politique actuel, le gouvernement confie à un groupe indépendant de non-parlementaires, formé majoritairement de citoyennes et de citoyens, le mandat d'étudier de manière plus approfondie la pertinence et la faisabilité d'un régime qui permette aux citoyennes et aux citoyens :

- **D'élire le chef du gouvernement au suffrage universel, que celui-ci puisse constituer son gouvernement en nommant des ministres non nécessairement parmi les membres de l'Assemblée nationale, ces ministres ainsi que le chef du gouvernement ne faisant pas partie de cette dernière;**
- **Et d'élire les membres de l'Assemblée nationale au moyen de bulletins de vote distincts.**
- **Que ce comité étudie également les mesures à prendre pour moderniser le processus relatif à l'adoption des lois, au fonctionnement des institutions démocratiques, à la gestion des affaires de l'État et aux règles de gouvernance des corporations de l'État, dans le contexte de la modernité et de l'évolution des technologies de communication et de transmission des données et de l'information.**

4. L'IMPLANTATION D'UN CONSEIL NATIONAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE ET DE CONSEILS RÉGIONAUX DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA DÉMOCRATIE

La consultation publique du Comité directeur a créé chez ceux et celles qui y ont participé un intérêt marqué en faveur de la création d'espaces démocratiques afin de pouvoir librement échanger, recevoir de l'information non partisane et s'éduquer mutuellement à la citoyenneté et à la démocratie, et mieux affronter la complexité du *vivre ensemble*.

À la fin des États généraux, les participantes et participants ont unanimement accepté de créer, dans chacune de leur région, un conseil régional de citoyennes et de citoyens dans l'espoir de créer un tel espace démocratique dans leur milieu, de faire le point périodiquement sur le fonctionnement de leurs institutions politiques et démocratiques, tant aux niveaux national, municipal que scolaire, en vue d'établir un lien plus étroit avec leur député, afin que ce dernier les informe des activités gouvernementales et de celles de leurs représentantes et

représentants. Tout cela, répétons-le, dans un esprit non partisan.

Ces conseils seraient constitués de citoyennes et de citoyens dont le noyau initial serait le groupe qui a participé aux récents États généraux et qui venait de chacune des régions du Québec. Il s'agirait de Conseils régionaux de la citoyenneté et de la démocratie.

Afin de chapeauter ce réseau de conseils de citoyennes et de citoyens, 80 % des intervenants ont favorisé l'instauration d'un Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie, soit un comité de citoyennes et de citoyens chargé de veiller en permanence à la qualité de la vie démocratique au Québec. La création de ce conseil répondrait ainsi à tous ceux et celles qui ont souhaité que des consultations, à l'image de celles qui ont eu lieu l'automne dernier, se répètent périodiquement, par exemple tous les deux ans, dans toutes les régions du Québec, afin d'écouter les citoyennes et citoyens et recevoir leurs suggestions et propositions avant de faire rapport à l'Assemblée nationale et de lui faire des recommandations.

Le conseil répondrait aussi, en partie, aux citoyennes et aux citoyens qui ont réclamé, face à l'influence des médias -- qui sont manifestement des mécanismes importants de la vie démocratique -- la création d'un observatoire de la démocratie, chargé de mesurer l'évolution de cette influence, d'en assurer une certaine surveillance et de faire rapport aux autorités de l'État.

Finalement, pour plusieurs, le mandat de surveillance de la gestion gouvernementale du Vérificateur général devrait s'étendre au système politique. À cet égard, le Conseil National de la citoyenneté et de la démocratie pourrait collaborer et contribuer aux travaux du Vérificateur général.

Les citoyennes et citoyens insistent pour que ce conseil préserve son indépendance face au gouvernement et face aux groupes d'intérêt. Pour ce faire, les membres du conseil ne devraient assumer aucune fonction au sein des partis politiques ou des organismes paragouvernementaux et des institutions politiques. De plus, les membres du conseil d'administration du conseil agiraient à titre bénévole.

RECOMMANDATION 9

Le Comité directeur recommande :

Que le gouvernement crée le Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie, indépendant de toute politique partisane, dont le mandat sera de veiller en permanence à la qualité et à l'évolution de la vie démocratique au Québec par des recherches et des consultations citoyennes, et nomme son premier président ou sa présidente pour un terme d'un an. Ce Conseil sera composé de représentantes ou de représentants désignés par chacun des comités régionaux formés de bénévoles de chaque région administrative, le président ou la présidente du Conseil étant choisi à partir de la deuxième année parmi et par les membres de ce Conseil.

4.1 L'implantation de processus formels de participation des régions aux décisions du gouvernement et de l'Assemblée nationale

Le Comité directeur considère que la demande insistante de décentralisation des pouvoirs vers les régions est de toute première importance pour la réforme des institutions démocratiques québécoises. C'est le paradigme de l'œuf ou de la poule.

Les régions sont le Québec. Elles sont le lieu et l'espace où des personnes regroupées consentent à s'appeler *citoyennes et citoyens* et à en assumer la responsabilité. Les régions construisent jour après jour la société québécoise. Réunies en un gouvernement commun, l'État québécois, les régions élaborent, partagent et construisent le projet de société des Québécoises et des Québécois.

La relation entre les régions et le gouvernement du Québec autour d'un projet de société québécois est fondée sur une entente de gouvernance qui vise à protéger le bien commun des Québécoises et des Québécois, à promouvoir leurs intérêts supérieurs et à favoriser l'épanouissement social, culturel, politique et économique de la collectivité. Il appert que cette relation n'est actuellement pas assez claire ni assez consensuelle aux yeux de la majorité des citoyennes et des citoyens, toutes régions confondues.

Le Comité directeur constate que les concepts de *gouvernements régionaux*, de *Sénat* ou de *Chambre des régions* soulèvent des questions profondes, et qui demeurent sans réponse, faute de pouvoir définir et nommer les termes du contrat qui établissent la relation entre le gouvernement du Québec et les régions de l'ensemble du territoire.

Le Québec est divisé en régions administratives. Mais, lorsqu'il s'agit de l'avenir et du pouvoir des régions, on se réfère le plus souvent aux régions périphériques ou éloignées des grands centres. Or, ces régions dites rurales ou *ressources* comptent une représentation équitable à l'Assemblée nationale. Les règles du jeu font que certaines régions sont surreprésentées. Ce qui fait d'ailleurs que la Chambre de commerce de Montréal, dans son mémoire adressé au Comité directeur, réclame un ajustement à la hausse de la représentation de la ville et une révision de la carte électorale.

À l'écoute des citoyennes et des citoyens, il semble que l'objectif recherché des *régionaux* est surtout que les régions soient considérées comme des partenaires importants du développement de l'ensemble du Québec. Puisqu'une représentation équitable, et même trop élevée, selon certains, n'a pas donné aux régions le pouvoir qu'elles réclamaient, la solution ne se trouve pas dans une représentation accrue.

Afin de faire des régions des partenaires du développement du Québec, certains suggèrent d'abolir les circonscriptions telles qu'on les connaît aujourd'hui et d'établir des circonscriptions régionales. Ainsi, les députés élus ne seraient plus les représentants d'une seule circonscription, mais d'une région. En d'autres termes, l'ensemble des députés qui représentaient naguère les circonscriptions d'une région obtiendraient ainsi le mandat de défendre les intérêts non pas d'une partie de la région, mais de son ensemble.

D'autres croient plutôt à l'établissement d'une *chambre législative*, parallèle à l'Assemblée nationale, où chacune des régions, y compris Montréal et Québec, seraient représentées

sur une base égalitaire. Par exemple : deux députés par région, Montréal étant divisée en quatre régions. Ainsi, toutes les régions, peu importe leur taille, seraient invitées à travailler au développement de l'ensemble du Québec. Toutefois, une majorité rejette l'idée d'ajouter de nouvelles structures.

D'autres, enfin, suggèrent plutôt l'établissement de gouvernements régionaux forts, dont les élus auraient des comptes à rendre à leurs électeurs quant aux pouvoirs directement exercés sur le développement régional, l'enseignement primaire et secondaire-- aujourd'hui sous la direction des commissions scolaires -- et, selon certains, les soins de santé de première ligne. D'où suppression d'élections peu convaincantes et peu démocratiques, lorsqu'on considère le niveau de participation. Pour plusieurs, il s'agit d'une façon efficace de faire des régions des partenaires du développement du Québec, pour autant qu'il s'agisse d'une décentralisation réelle, inspirée d'une confiance du gouvernement central dans les élus régionaux.

Finalement, vu l'urgence d'agir et la difficulté d'harmoniser les différents besoins des régions, bon nombre suggèrent d'accélérer la décentralisation des pouvoirs vers les régions, selon des conventions particulières devant être négociées avec chacune d'elles dans le respect des acquis sociaux. Cette solution aurait l'avantage de ne pas créer de nouvelles structures, mais de s'en tenir plutôt aux structures existantes.

Le Comité directeur est d'avis que cette dernière avenue est la plus apte à atteindre l'objectif recherché à court terme.

RECOMMANDATION 10

Le Comité directeur recommande :

Que le gouvernement accélère la décentralisation des pouvoirs vers les régions, afin d'en faire de véritables partenaires du développement du Québec, selon des ententes devant intervenir avec chacune d'elles.

5. L'INSTAURATION DE MESURES VISANT À RÉPONDRE AUX DIVERSES ATTENTES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Les mémoires et les propos recueillis au cours des audiences et des États généraux foisonnent d'idées, de commentaires et de propositions très originales et créatives portant sur diverses attentes des citoyennes et citoyens intéressés par toutes les dimensions de la vie démocratique. Certains sujets sont plus marginaux que d'autres, et on peut déceler en ceux-là l'émergence de mouvements qui verront le jour dans quelque temps. Par ailleurs, certaines préoccupations sont reprises de façon systématique par plusieurs acteurs et sous divers angles.

La participation des femmes et leur représentation dans le monde politique sont sans aucun doute le sujet le plus récurrent dans l'expression des diverses attentes des citoyennes et des citoyens.

Parmi les autres préoccupations les plus fréquemment évoquées, on trouve: la préparation de la relève à la participation citoyenne; la représentation des communautés ethnoculturelles au sein des institutions démocratiques; la sensibilisation et la formation à la participation citoyenne dans les écoles, les groupes populaires et les partis politiques; la création de nouveaux espaces démocratiques; la propagation de campagnes d'information portant sur l'exercice démocratique, de conférenciers itinérants, d'espaces réservés aux ouvrages sur la démocratie et de séances sur des thèmes liés à la participation citoyenne, dans l'ensemble des bibliothèques du territoire québécois. Certains éléments des technologies de l'information et des communications pourraient également favoriser l'exercice démocratique : le vote électronique, la communication et les forums de discussion avec les élus ainsi que des portails gouvernementaux régionaux permettant d'interagir. De plus, l'implantation de bureaux de scrutin mobiles serait de nature à favoriser la participation au vote des étudiants des cégeps et des universités.

5.1 La participation et la représentation des femmes dans les institutions démocratiques

Le Comité directeur est à même de confirmer le large consensus québécois établi autour de la nécessité que les femmes et les hommes puissent démocratiquement composer à part égale leur gouvernement. Les citoyennes et les citoyens affirment qu'ils sont aussi à l'aise de voter pour l'un ou l'autre sexe, s'ils sont de compétence égale. On pourrait ainsi croire qu'il n'y a plus d'obstacle à la représentation paritaire des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale. Pourtant, la réalité est autre. Si les mentalités ont changé, on ne peut pas en dire autant des règles d'accès au pouvoir politique.

Le Comité directeur considère que le décalage entre l'ouverture d'esprit des citoyennes et des citoyens et le niveau de difficulté que doivent affronter les femmes qui choisissent de s'engager dans le milieu politique mérite qu'on s'en préoccupe, pour l'enrichissement et une meilleure justice démocratiques.

En théorie, chaque citoyenne, chaque citoyen est égal en démocratie. Mais la marche vers cet idéal se fait lentement et il y a encore long à parcourir. Au départ, les droits démocratiques n'étaient reconnus qu'aux propriétaires fonciers. Puis, ce furent successivement les hommes majeurs, les femmes et les jeunes. Tous ont obtenu le droit de voter et le droit d'accéder aux diverses fonctions des institutions démocratiques. La théorie était saine, mais la réalité tout autre, puisque la démocratie ne se résume pas au droit de choisir ses représentants. La démocratie signifie également avoir accès aux différentes institutions démocratiques, et même s'y faire élire.

En raison du rôle historique réservé aux hommes, les femmes ne sont pas représentées de façon égale dans les instances démocratiques. Les hommes sont généralement plus disponibles pour accéder à ces fonctions. Ainsi, les hommes ont, au fil du temps, imposé leurs façons de faire aux instances politiques. Or, les femmes n'ont pu exercer une telle influence sur les institutions politiques puisqu'elles n'ont pas joui, historiquement, des mêmes chances que les hommes. De plus, elles ne disposent pas, généralement, des mêmes moyens financiers. Par surcroît, les modes de gestion imposés par les hommes s'accommodent mal de la façon de penser et d'agir des femmes.

Au Québec, il s'est écoulé 21 ans entre l'extension du droit de vote aux femmes et l'élection de la première femme députée, M^{me} Claire Kirkland-Casgrain. Depuis cette date, la place des femmes s'est notablement accrue. À l'heure actuelle, le quart des députés québécois sont des femmes, et certaines d'entre elles occupent des responsabilités majeures au Conseil des ministres comme à l'Assemblée nationale.

Malgré ces progrès, nombreuses sont celles qui désirent jouer pleinement le rôle qui leur revient dans notre démocratie. Dans une démocratie vigoureuse et en santé, les femmes doivent contribuer aux débats, aux prises de décision et, plus globalement, à la gouvernance de la collectivité, et ce, tant au niveau de l'État que des instances régionales, municipales et scolaires. C'est une question d'équité et une garantie de richesse accrue quant aux réflexions et discussions sur les orientations de l'État. Aussi la conciliation travail-famille-politique nécessite-t-elle que soient mises sur pied des mesures incitatives concrètes pour que les femmes puissent agir et évoluer aussi aisément que les hommes dans l'arène politique.

Le Comité directeur a pu constater que les partis politiques sont souvent pointés du doigt comme étant les principaux freins à l'atteinte de la parité hommes-femmes en politique. Les femmes font valoir les critères de sélection, les règles de fonctionnement, les valeurs typiquement masculines promues sont loin d'être une invitation à joindre les rangs. Ces faits sont plutôt perçus par les femmes comme une course à obstacles qui ne les respecte pas assez et ne leur laisse pas la possibilité de concourir suffisamment à la vie politique et démocratique québécoise.

Le Comité directeur considère que certaines mesures doivent être prises, de façon à inciter les partis politiques à aplanir les difficultés auxquelles les femmes, désireuses de s'engager en politique, sont confrontées, pour favoriser ainsi l'évolution souhaitée de ces milieux.

Les femmes ne sont pas un groupe parmi les groupes. Les femmes et les hommes sont les deux composantes qui forment et perpétuent la société démocratique. Le Comité directeur croit que les mesures à prendre pour traduire cette réalité va dans le sens de permettre aux femmes, comme c'est le cas pour les hommes, d'exercer une influence sur leurs institutions démocratiques.

Pourtant, par sa définition même, une démocratie vivante reconnaît non seulement l'égalité quant au droit de vote, mais également quant aux chances d'accéder aux diverses instances décisionnelles de la société. De ce point de vue, le Comité directeur constate que des étapes nouvelles s'imposent à l'égard des femmes.

Dans cette optique, le Comité directeur considère qu'un ensemble de mesures doivent être instaurées afin de favoriser l'accès égalitaire des femmes au pouvoir politique. Déjà, le Comité directeur a suggéré de considérer le mode de scrutin proportionnel comprenant une liste alternative d'hommes et de femmes comme encouragement à la participation des femmes en politique.

RECOMMANDATION 11

Le Comité directeur recommande :

Que le gouvernement contribue à la création de fonds privés dans le but de soutenir les femmes dans leur entrée en politique.

Qu'un parti politique qui, à la suite d'une élection générale compte au moins 30 % de femmes parmi sa députation, reçoive un remboursement bonifié de ses dépenses électorales jusqu'à ce qu'il ait atteint 50 % de représentation féminine.

Que le programme *À égalité pour décider*⁴ soit reconduit sur une base permanente et que ses ressources financières soient accrues. De plus, une partie du budget de ce programme devrait être réservée au soutien de projets destinés aux femmes autochtones ainsi qu'à celles de la diversité ethnoculturelle.

5.2 La place des jeunes dans les institutions démocratiques

Le questionnement relatif à l'abaissement de l'âge du vote a suscité un vif débat au sein de la population québécoise. Certains considèrent que des jeunes de 16 ans ont tout à fait la maturité pour voter, contrairement à d'autres, plus âgés.

La démocratie québécoise, comme toutes les démocraties, évolue lentement quant à l'octroi du droit de vote. Le critère de l'âge a varié au fil du temps : fixé d'abord à 35 ans, il a ensuite été abaissé à 25 ans; en 1940, il a été porté à 21 ans, et, en 1963, il a de nouveau été abaissé à 18 ans.

Les citoyennes et citoyens consultés ont opté à 74 % pour le maintien du droit de vote à 18 ans. Certains considèrent que les plus jeunes ne sont pas prêts à voter ou, encore, qu'ils n'ont pas atteint le degré de maturité nécessaire pour porter la responsabilité du vote. D'autres ont évoqué la question complexe de l'âge légal de la majorité. Enfin, des citoyennes et citoyens ont affirmé ne pas être prêts à autoriser un jeune homme ou une jeune femme de 16 ans à poser sa candidature à un poste de député ou de députée.

Il est intéressant d'observer qu'aux États généraux, les participantes et participants ont voté dans une proportion de 42 % en faveur de l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans. Toutefois, 58 % s'y sont opposés.

Conséquemment, le Comité directeur considère que les positions ne sont pas assez claires sur la question et qu'il convient de continuer d'y réfléchir et d'en approfondir les effets potentiels. Cependant, le Comité est d'avis qu'il convient d'aborder dès maintenant la question de la préparation des jeunes à l'exercice de leur participation en tant que citoyennes et citoyens.

4. Le programme « À égalité pour décider » soutient financièrement les organismes locaux et régionaux à but non lucratif qui présentent des projets axés sur l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de responsables d'instances locales et régionales. Mis sur pied en 1999, le programme est doté d'un budget annuel de un million de dollars, et cela jusqu'en 2007.

Le Comité directeur considère qu'il est important de prendre en considération la culture des jeunes d'aujourd'hui quant aux initiatives de préparation de la relève citoyenne. En effet, de nos jours, les jeunes participent de diverses façons à la vie sociopolitique. L'avènement de la mondialisation les a fortement mobilisés puisqu'elle menace, selon eux, les valeurs fondamentales de liberté et de démocratie qu'ils ont intégrées dans leur vie.

Parmi les valeurs qui leur tiennent à cœur se trouvent : la parité hommes-femmes, le développement durable, la solidarité, l'ouverture à la diversité ethnoculturelle et l'équité. Ce sont là des éléments intrinsèques du *vivre ensemble* que les jeunes portent et défendent avec ardeur. Les jeunes se disent majoritairement peu attirés par la dynamique partisane en politique. Ils sont cependant très sensibles aux valeurs de solidarité non seulement à l'échelle régionale et nationale, mais aussi, et peut-être surtout, à l'échelle internationale.

D'une certaine contestation face à la mondialisation sont nées diverses initiatives originales comme la tendance à utiliser les voies électroniques et traditionnelles pour diffuser de l'information et se forger une opinion.

Les jeunes consultés expriment majoritairement leur besoin de connaître pour agir. Ce besoin extrêmement présent s'exprime souvent sur le ton de l'urgence. Ils veulent être outillés pour faire partie du débat et proposer des solutions démocratiques aux problèmes qu'ils décèlent. Ils considèrent aussi que les institutions démocratiques actuelles ne répondent pas à leurs attentes, qui sont très élevées, notamment en matière de représentation et de démocratie participative. C'est pourquoi ils sont très majoritairement en faveur de changements fondamentaux à nos institutions.

Ils sont nombreux à rappeler que l'apprentissage à la vie démocratique doit se faire en premier lieu dans le cadre familial et les lieux fréquentés par les jeunes, à travers la pratique d'activités d'initiation à la prise de décision collective et aux valeurs de la démocratie.

Il existe déjà, dans plusieurs milieux scolaires et maisons d'enseignement, de telles initiatives : caisses d'épargne scolaire sous la direction d'étudiantes et d'étudiants, guidés par un ou une professeur; activités parascolaires, sous la responsabilité d'étudiantes et d'étudiants, et prise de décision d'inspiration démocratique; coopératives de consommation et groupes d'achat en milieu scolaire (réseau qui devient de plus en plus important au Québec). Cette manière de faire assure, en plus d'une meilleure connaissance de nos institutions démocratiques et de leur fonctionnement, une éducation citoyenne, qui est, en bref, une éducation à la complexité du *vivre ensemble* dans une société démocratique et pluraliste comme la nôtre.

En somme, il importe d'abord et avant tout, en plus de l'enseignement théorique et pratique déjà suggéré dans la réforme de l'enseignement en cours, de développer une culture de la participation citoyenne démocratique chez les jeunes, et ce, dès leur plus jeune âge, en y engageant tant les acteurs de la société civile que les instances publiques et parapubliques de la société québécoise.

À cet effet, le Comité directeur est d'avis que des exercices comme les parlements jeunesse, les clubs politiques, la participation au fonctionnement d'associations étudiantes sectorielles ou générales, l'engagement au sein de groupes sociocommunautaires constituent des apprentissages importants pour les jeunes du Québec.

RECOMMANDATION 12

Le Comité directeur recommande :

Que l'âge du vote soit maintenu à 18 ans.

Que des cours d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique soient insérés au cursus scolaire obligatoire, et ce, du primaire jusqu'à l'enseignement collégial.

Que soit encouragé et soutenu auprès des structures publiques et parapubliques, ainsi que des composantes de la société civile, le développement d'activités de formation pratique, inspirées des valeurs démocratiques et de la responsabilité individuelle, où les décisions seront collectives.

5.3 La participation et la représentation des communautés ethnoculturelles au sein des institutions démocratiques

Les communautés ethnoculturelles expriment clairement leur désir de participer aux institutions démocratiques québécoises. Les citoyennes et citoyens consultés, sur l'ensemble du territoire, se disent ouverts à une telle participation. Pourtant, dans les faits, malgré la volonté et les efforts déployés jusqu'à maintenant, les communautés culturelles sont sous-représentées dans la majorité de nos institutions. Le Comité directeur s'est senti interpellé par l'importance du défi soulevé par cette impasse. En effet, tout au long de sa démarche, le Comité s'est soucié de l'importance que les institutions démocratiques reflètent la diversité québécoise, y compris la diversité ethnoculturelles.

C'est donc avec grande satisfaction que le Comité directeur constate, au terme de ses travaux, que les aspirations des communautés ethnoculturelles convergent entièrement vers les aspirations de l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec. En effet, il ressort que les recommandations du Comité directeur satisfont aux principales demandes des communautés ethnoculturelles, soit : le mode de scrutin proportionnel, la décentralisation des pouvoirs vers les régions, les programmes de formation et d'éducation populaire à la vie citoyenne, l'invitation faite aux partis politiques de revoir leur pratique démocratique (quant à la sélection et à la formation de leurs candidates et candidats, ainsi qu'aux normes qui déterminent leur culture politique).

Le Comité directeur considère que des recommandations, comme celles qui portent sur l'introduction d'éléments d'initiative populaire, la création d'un Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie et de Conseils régionaux de la citoyenneté et de la démocratie, ainsi que le processus de nomination aux postes importants du gouvernement et des instances paragouvernementales, vont contribuer à ce que les institutions démocratiques reflètent mieux la diversité ethnoculturelle du Québec.

Dans la perspective de cette importante réforme qui vise à donner plus de pouvoir aux citoyennes et aux citoyens, le Comité directeur désire favoriser une plus grande représentation et plus grande participation des communautés ethnoculturelles aux institutions démocratiques.

À l'instar de plusieurs participantes et participants aux États généraux, le Comité considère que, pour favoriser une meilleure représentation de la diversité ethnoculturelle au sein des institutions démocratiques, il convient de mettre en œuvre des moyens et des dispositifs qui permettent une meilleure appropriation du projet démocratique québécois. Le Comité directeur juge que ces mesures pourront fonctionner si elles sont liées à une vision et à un discours plus précis sur l'enrichissement d'un projet social selon lequel la diversité deviendra une dimension constitutive de l'identité québécoise.

RECOMMANDATION 13

Le Comité directeur recommande :

Que des moyens visant à rappeler l'importance de favoriser la représentation et la participation des communautés ethnoculturelles soient intensifiés au sein des institutions démocratiques québécoises.

Qu'en collaboration avec les organismes communautaires, le gouvernement développe auprès des communautés ethnoculturelles un programme de formation à la citoyenneté comprenant la connaissance systématique des institutions politiques, de leur fonctionnement et de leurs exigences et conditions de participation.

Que l'enseignement à la citoyenneté dispensé dans les établissements scolaires soit conçu selon une approche particulière à l'intention des jeunes des communautés ethnoculturelles.

5.4 L'information, ainsi que la sensibilisation et la formation à la participation citoyenne

Le pouvoir aux citoyennes et aux citoyens est mieux assuré par l'éducation et la formation permanente à la citoyenneté et à la démocratie. C'est pourquoi plusieurs recommandations du présent rapport encouragent la participation accrue et assidue aux différentes institutions démocratiques et politiques de son milieu. Cette sensibilisation et cette formation à la participation citoyenne sont encore plus importantes, aujourd'hui, en raison de la nouvelle complexité civique.

Comme bon nombre de sociétés modernes, le Québec s'est doté d'une *Charte des droits et libertés de la personne* dans laquelle il est affirmé que *toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.*

Cette grande liberté est souhaitable, mais elle a le désavantage d'être plus facile que son corollaire, la responsabilité. Pourtant, la vie civique exige que cette liberté soit équilibrée par une responsabilité citoyenne tout aussi fondamentale, celle de devoir composer avec cette diversité d'opinions, de croyances morales ou religieuses et de conceptions de la

vie, que les citoyennes et citoyens inscrivent dans la définition de leur projet personnel. Celle surtout d'assumer la solidarité, qui est l'un des fondements de la démocratie.

Depuis l'adoption de la Charte, en 1975, cette diversité n'a cessé d'accentuer la complexité civique. Dès lors, exercer sa citoyenneté dans ce contexte suppose que les citoyennes et citoyens sont outillés pour ce faire. Deux instances étatiques interviennent sur le plan de l'éducation et de la sensibilisation aux droits et responsabilités civiques : le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Ces deux ministères regroupent une large part des interventions de l'État québécois en vue de favoriser le développement de compétences citoyennes et d'une éducation à la citoyenneté.

De toute évidence, selon ce que les membres du Comité directeur ont entendu au cours de leurs consultations, les citoyennes et citoyens en veulent davantage. D'abord, la création de nouveaux espaces démocratiques, comme les conseils de citoyennes et de citoyens, dont il est question dans le présent rapport, des campagnes d'information portant sur l'exercice démocratique, des conférenciers itinérants, des rencontres et des échanges plus fréquemment, avec les ministres et députés, des espaces réservés aux ouvrages sur la démocratie et des séances sur les thèmes liés à la participation des citoyennes et citoyens dans l'ensemble des bibliothèques sur le territoire québécois, des cours d'éducation populaire gratuits, le soir, dans les universités.

Ils veulent également de l'information objective, crédible, une information qui cherche à faire savoir plutôt qu'à émouvoir. Les citoyennes et citoyens se plaignent fortement d'une information, selon eux, biaisée et souvent partisane, livrée par les médias, d'autant plus qu'au Québec, la concentration de la presse écrite et électronique est assez forte.

Les membres du Comité directeur sont d'avis que ce profond sentiment d'impuissance citoyenne s'alimente à un grand manque de conscience historique et d'éducation citoyenne qui fragilise notre société. L'histoire du Québec est mal connue et l'horizon du passé se rétrécit, particulièrement chez les jeunes. Pour trop de gens, l'avenir s'alimente à un passé récent. Manifestement, le système politique dans lequel nous évoluons est mal connu, et même inconnu.

Une citoyenneté vivante exige une sensibilisation et une formation à l'histoire, au rôle civique de chacune et chacun, dans cette complexité nouvelle, et une participation à toute forme d'organisation où se pratiquent les valeurs de la démocratie.

Les citoyennes et citoyens, manifestement, veulent **agir** dans ce monde nouveau et complexe. Ils veulent intervenir et avoir prise sur les décisions qui les concernent. Mais, avant d'agir, ils veulent **comprendre** et **apprendre**. Ils veulent non seulement améliorer leurs connaissances, mais aussi et surtout leurs compétences, leurs capacités à agir en tant que bons citoyens et vrais démocrates.

Le Comité directeur, dans la perspective de donner le pouvoir aux citoyennes et aux citoyens, souligne donc l'urgence d'agir sur le plan de la sensibilisation, de l'information et de la formation citoyenne.

Le Comité directeur indique également que les défis de sensibilisation et de formation citoyenne obligent à explorer du côté des supports de diffusion tels le réseau Internet, les chaînes de télévision, les chaînes communautaires, la chaîne de diffusion de l'Assemblée nationale, pour atteindre un grand bassin de population et faire participer le plus grand nombre. La télé audience, utilisée à grande échelle, permettrait, par exemple, aux résidents éloignés d'interagir et d'entendre les analyses et commentaires d'une ressource experte participant à une commission parlementaire, en réponse à une question d'une participante ou d'un participant. Tous auraient alors accès à la même information, en vue de se forger une opinion. De telles avenues doivent être explorées afin d'implanter une démocratie de participation au service des citoyennes et des citoyens, et de leurs élus.

RECOMMANDATION 14

Le Comité directeur recommande :

- **Qu'une priorité soit accordée à l'information, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation citoyenne, par la mise en œuvre de moyens concrets et accessibles, tels que du matériel didactique pouvant être mis à la disposition des communautés du Québec.**
- **Qu'une expertise de sensibilisation, d'information et de formation soit mise à la disposition des personnes, des groupes constitués et des instances publiques qui désirent s'investir dans la formation à la vie citoyenne auprès de leur population.**
- **Que le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration soient saisis du mandat d'explorer de nouvelles pistes d'accès à la participation citoyenne de masse, telles que l'autoroute de l'information et la téléconférence.**

5.5 La participation des Premières Nations à la démocratie au Québec

La participation des Premières Nations à la démocratie au Québec suscite un large consensus populaire. Le discours citoyen va dans le sens de négocier de nation à nation. Cela signifie que les représentantes et représentants des Autochtones et de l'État du Québec s'entendent sur une façon de faire fonctionner la démocratie qui respecte les deux communautés vivant sur le même et unique territoire québécois.

Le Comité directeur reconnaît la volonté de plusieurs communautés autochtones de protéger leur intégrité comme peuple et d'agir en tant que nation indépendante.

Toutefois, le Comité directeur constate que la proposition d'accueillir les Autochtones dans les instances démocratiques du Québec est fort bien reçue par une très forte majorité de Québécoises et de Québécois. Pour certaines communautés vivant en territoires clairement délimités, les personnes entendues lors de la consultation populaire sont d'accord pour que ces territoires soient transformés en circonscriptions électorales et que les occupants de ces territoires élisent un député à l'Assemblée nationale. Quant aux autres communautés disséminées sur le territoire, elles pourraient déléguer un représentant à l'Assemblée nationale selon un mécanisme qu'elles détermineraient elles-mêmes.

Mais, toute entente exigeant le consentement d'au moins deux parties, le Comité directeur considère dans les circonstances qu'il est prématuré de faire une recommandation formelle à ce sujet.

DIVERS AUTRES POINTS DE VUE CITOYENS

Les opinions qui suivent concernent directement ou indirectement le mandat du Comité directeur. Même si aucune recommandation n'est émise à leur sujet, il paraît intéressant de les communiquer dans ce rapport, étant donné qu'elles sont largement partagées par les citoyennes et citoyens consultés.

La sûreté du processus électoral

L'une des questions posées aux citoyennes et aux citoyens a porté sur l'instauration d'une carte d'électeur. Ceux-ci ignorent le coût de l'émission d'une telle carte et il leur répugne qu'on ajoute une autre carte à celles qu'ils possèdent déjà. Toutefois, d'une façon générale, ils souhaitent que soient renforcées les mesures assurant une sûreté maximale du processus électoral : resserrement de la précision des listes électorales, vérification rigoureuse des bureaux de vote au moyen de cartes déjà émises par l'État.

Le Comité directeur ne croit pas utile de faire une recommandation à ce sujet, étant donné la connaissance qu'a le gouvernement de ces questions. Relativement à la carte d'électeur, en particulier une étude exhaustive a été faite par le Directeur général des élections, à laquelle le Comité ne saurait ajouter.

Limitation des mandats

À la question, *Voulons-nous que les mandats du chef du gouvernement soient limités à deux?*, les opinions sont partagées. Le Comité directeur, sans en faire une recommandation précise, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de limiter les mandats du chef de gouvernement par une loi, la volonté populaire au moment des élections devant décider de la réélection ou pas d'un chef de gouvernement.

L'influence des médias

Le type d'influence générale des médias concernant la vie politique québécoise a maintes fois été décrié par les citoyennes et citoyens au cours de la consultation publique. Nombreux sont ceux et celles qui se sentent manipulés par une information en apparence biaisée et non transparente.

Dans une économie de marché exacerbée, la nouvelle devient une marchandise et la bonne nouvelle, aux yeux du rédacteur en chef, est celle qui se vend bien. Ainsi, connaissant l'appétit d'une bonne part de la population pour la rumeur ou la vie personnelle des élus ou des vedettes, les médias se préoccupent peu des torts possibles à la réputation d'une personne, et encore moins à celle d'un groupe ou d'un parti politique. Trop souvent, on porte des jugements, on interprète les événements ou on lance des rumeurs à saveur de suspicion ou d'interrogation, sans se préoccuper de l'objectivité nécessaire dans une saine démocratie. Les citoyennes et citoyens tendent à réclamer une information la plus objective et la plus factuelle possible afin d'oxygéner notre démocratie.

Cette influence des médias paraît particulièrement lourde au cours des campagnes électorales, surtout par la publication de sondages périodiques qui sont de nature à influencer les indécis suivant cette tendance naturelle de se ranger du côté des gagnants. Certains ont proposé que les sondages soient prohibés dès qu'une campagne électorale est déclenchée.

De plus, le Comité directeur a constaté que l'opinion peu favorable envers les hommes et les femmes politiques est trop souvent entretenue par les médias. Comme cette question ne relève pas de son mandat, le Comité directeur ne croit pas pertinent de faire des recommandations à cet égard, mais il tient à faire entendre ce message alarmant maintes fois entendu au cours de son périple.

Le financement des partis politiques

Quelques citoyennes et citoyens ont souhaité un resserrement des dispositions de la *Loi sur le financement des partis politiques*. D'autres, en revanche, en réponse à ces demandes, ont affirmé que le Québec disposait déjà d'une loi efficace à ce sujet. La qualité de cette loi a d'ailleurs été reconnue par le gouvernement central, qui cherche maintenant à s'en inspirer. Le Comité directeur est d'accord avec cette affirmation et ne considère pas opportun de faire une recommandation à ce sujet.

Toutefois, le Comité directeur désire souligner que, contrairement à ce qu'un journal a annoncé au cours de ses consultations, il est inexact d'affirmer qu'une majorité de citoyennes et de citoyens souhaitent un financement par l'État des campagnes électorales des partis politiques. Au contraire, cette demande n'a été faite qu'à une occasion et ne mérite pas la généralisation que ce média en a faite.

CONCLUSION

En libellant ses recommandations, le Comité directeur a rigoureusement respecté les deux balises qu'il s'était données au point de départ, soit : la satisfaction des citoyennes et citoyens par rapport à leurs aspirations démocratiques et l'efficacité gouvernementale. Le Comité directeur s'est donc assuré que ses recommandations reflètent ces exigences.

Bien que certaines recommandations impliquent plus de conséquences que d'autres, le Comité directeur maintient qu'il importe de considérer chacune d'entre elles. Les citoyennes et citoyens ont maintes fois exprimé le fait que plusieurs changements mineurs dans l'organisation ou le fonctionnement des institutions démocratiques élimineraient de nombreux irritants qui finissent par miner la crédibilité même de ces institutions.

CONCLUSION

VERS UNE DÉMOCRATIE MODERNE ET EXEMPLAIRE!

La réforme de nos institutions apparaît comme une **composante importante et majeure du projet actuel de société des Québécoises et des Québécois**. Ceux-ci voient dans ce renouvellement de nouveaux espaces et de nouvelles mesures de participation aux décisions qui auront des répercussions sur leur vie et sur celles des générations futures. Ils perçoivent dans cette mise à niveau des institutions l'occasion de s'approprier les moyens nécessaires pour s'adapter aux changements qu'impose la mondialisation. Ils perçoivent dans ces changements la chance de prendre leur place dans une démocratie moderne.

Les Québécoises et Québécois constituent un grand peuple, mais ils ne sont pas nombreux. Grands, par leurs remarquables et constantes réussites en maints secteurs d'activité, dont la principale est certes la réussite de leur survie comme peuple. Grands aussi à travers leurs aspirations démocratiques. Leur nombre, considéré comme petit aux côtés des grands, peut constituer un atout dans un monde où la mondialisation appelle, sur le plan économique, à agir vers l'extérieur et, sur les plans social et culturel, à agir fortement à l'intérieur.

Les citoyennes et citoyens expriment leur vision commune ainsi que leur volonté de permettre à tous ceux et celles qui sont nés ici et qui ont choisi d'y vivre, d'y avoir une place et d'y jouer un rôle. Ils sont conscients du fait que c'est par la participation du plus grand nombre aux débats politiques, sociaux, économiques et culturels qu'une telle vision s'élabore, se partage et devient un projet, celui qu'on inscrit dans un document fondateur et qui devient la source de la motivation et de la fierté communes.

Les membres du Comité directeur partagent fortement ce point de vue et ajoutent que ce sont là les conditions essentielles pour que notre démocratie demeure vivante, enrichissante, généralisée et ne craigne pas d'inclure tous ceux et celles qui veulent contribuer au développement harmonieux du pays. Les choses doivent être claires : l'avenir du Québec ne peut se satisfaire d'une apparence de démocratie. Il doit s'appuyer sur une démocratie qui permette au plus grand nombre de mieux connaître les enjeux, de mieux partager le projet commun et de mieux agir ensemble. Les finalités de la démocratie ne sont-elles pas d'assurer la survie, le développement et l'épanouissement des personnes et des communautés qui composent une société?

Or, l'éducation permanente et renouvelée à la démocratie et à la citoyenneté est la base d'une démocratie vivante. Il faut souhaiter une **démocratie générale, une démocratie directe, politique, économique, écologique et sociale**⁵.

Déjà, sur ce plan, le Québec est bien engagé. La société civile peut compter largement sur des groupements, des individus, hommes et femmes, qui nourrissent et font la promotion des grandes valeurs sociales et éthiques que sont *l'égalité devant la loi, la souveraineté du peuple, la garantie par l'État des droits des citoyennes et citoyens, le respect des libertés individuelles et la responsabilité citoyenne*.

Les Québécoises et Québécois disposent d'espaces démocratiques dans lesquels ils vivent les mérites de **la souveraineté populaire d'abord dans son sens politique**, premièrement, en participant au pouvoir en tant que membres de leur association ou de leur parti politique; deuxièmement, en s'exprimant par la voie formellement égalitaire du *suffrage universel* et, troisièmement, par le contrôle qu'ils exercent sur les autorités qu'ils élisent.

Ils vivent aussi **la souveraineté populaire dans son sens juridique** en reconnaissant la suprématie des élus réunis en assemblée générale. Tout en détenant le pouvoir ultime du processus décisionnel, ils ont aussi la sagesse de reconnaître la nécessité du partage des compétences et de règles pour fixer les limites de leur pouvoir. Ainsi, apparaît, voisine de la souveraineté populaire et **de la démocratie directe, la nécessaire démocratie représentative**. Manifestement, la pratique d'une telle démocratie est éducative, instructive, source de responsabilisation des membres et garantie de pérennité.

Lorsqu'il s'agit de gouvernance de l'État, trois conditions à la souveraineté populaire s'imposent : *premièrement*, que les principales autorités politiques soient élues ou nommées conformément aux règles du régime politique en vigueur, ce qui exclut que des non-élus assument des fonctions de nature à influencer les élus, y compris le chef du gouvernement ou ses ministres; *deuxièmement*, que le corps électoral comprenne l'ensemble des citoyens en âge de voter; *troisièmement*, que la volonté des élus ne puisse être entravée par d'autres autorités non démocratiques, ce qui exclut les pouvoirs occultes et toute influence des forces corporatistes.

Une telle gouvernance de l'État laisse supposer une capacité à mieux saisir les enjeux politiques, économiques, sociaux ou culturels et elle ouvre la voie à une vision commune et au *comment vivre ensemble*. C'est dans cette optique du *comment vivre ensemble* que se fait entendre l'écho des principales revendications qui ont émergé de cette importante consultation. Les citoyennes et citoyens veulent connaître et maîtriser davantage les règles du jeu de la démocratie participative.

L'écho des réclamations de la majorité des citoyennes et citoyens consultés, repris dans l'expression d'une volonté populaire ferme exprimée aux États généraux, se fait entendre clairement en faveur d'une réforme qui met la participation citoyenne au cœur de nos institutions démocratiques!

Les membres du Comité directeur ont entendu ces messages. Ils les ont compris. Ils ont fait en sorte que l'expression de cette volonté populaire fasse la différence et change les choses. C'est dans cet esprit que ce rapport est rendu.

Les membres du Comité directeur avaient un leitmotiv : **le pouvoir aux citoyennes et aux citoyens!** Nous pouvons dire : Mission accomplie. Les citoyennes et citoyens ont pris leur place. Ils sont devenus les maîtres d'œuvre du début de la réforme de leurs institutions. Les travaux sont lancés et les suites sont prometteuses.

Faisons du Québec un modèle de démocratie moderne et exemplaire!

5. Takis Fotopoulos, *Vers une démocratie générale*, Le Seuil, 2001.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR

RECOMMANDATION 1

Que le gouvernement prenne acte de la volonté populaire très ferme de réviser le mode de scrutin actuel en soumettant aux Québécoises et aux Québécois la possibilité d'adopter par référendum et ce, avant la fin de la moitié du prochain mandat gouvernemental, un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale soit :

- Une Assemblée nationale composée de 125 députés, élus dans des circonscriptions régionales.
- Des circonscriptions constituées des quinze régions administratives actuelles, plus Montréal divisée en quatre circonscriptions et la Capitale-Nationale en deux circonscriptions.
- Chaque région et chaque parti présente une liste de candidatures correspondant au nombre de députés à élire (par exemple, cinq au Saguenay-Lac-Saint-Jean, comme dans la situation actuelle).
- L'électeur dispose d'un vote panaché. Donc, dans une région faisant élire cinq députés, l'électeur dispose de cinq choix qu'il effectue librement à travers l'ensemble des listes présentées (sans nécessairement tenir compte de l'ordre établi par les partis).

(un membre du Comité directeur a enregistré sa dissidence sur cette recommandation)

RECOMMANDATION 2

Que toute mesure relative à la forme de gouvernement, aux rapports entre les gouvernants et les gouvernés et quant à l'organisation des institutions démocratiques soit insérée dans une loi fondamentale, votée par l'Assemblée nationale et confirmant la décision populaire exprimée à l'occasion d'un référendum.

Que les lois fondamentales soient réunies dans une constitution du Québec, cette constitution devant être approuvée ou amendée par une majorité de citoyennes et citoyens à l'occasion d'un référendum.

RECOMMANDATION 3

Que soit adoptée par l'Assemblée nationale une loi reconnaissant aux citoyennes et citoyens le droit à l'initiative populaire.

RECOMMANDATION 4

Que des changements volontaires soient apportés aux relations entre les pouvoirs exécutif et législatif afin que la séparation du pouvoir entre le gouvernement et l'Assemblée nationale soit plus étanche, de façon à créer une gouvernance de type ouvert et participatif.

RECOMMANDATION 5

Qu'une loi soit adoptée fixant la date des élections au mois de mai, tous les quatre ans, à un jour déterminé par le gouvernement.

RECOMMANDATION 6

Que les nominations aux postes de cadres supérieurs dans l'appareil gouvernemental et les instances paragouvernementales, sauf celles déjà prévues autrement par une loi, ne soient pas le privilège exclusif du premier ministre, mais soient plutôt, sur recommandation de ce dernier, approuvées par l'Assemblée nationale, après examen et recommandation d'une commission parlementaire.

Que les commissions parlementaires, théoriquement accessibles à tous, le soient plus concrètement en tenant compte des contingences de chacun des mandats relativement aux frais et dépenses liés à la réalisation d'un tel mandat.

RECOMMANDATION 7

Que le gouvernement procède à une étude en vue d'une reconfiguration du rôle du député et qu'un comité formé de députés de tous les partis soit associé à cette démarche.

Que, deux fois au cours de son mandat, chaque député organise au sein de sa circonscription des rencontres de ses concitoyennes et concitoyens à des fins de reddition de comptes, d'échanges et d'orientation.

Que chaque député puisse voter sur toute question de façon à tenir compte de la volonté de ses électeurs, à l'occasion de tout débat à l'Assemblée nationale, sauf :

- a) sur présentation d'un vote de confiance à l'endroit du gouvernement. À cette fin, il devrait être reconnu que tout rejet d'un projet de loi ne constitue pas en soi un vote de non-confiance à l'égard du gouvernement;
- b) lorsqu'il s'agit d'un projet de loi donnant suite à des engagements formels et précis, rendus publics au cours de la dernière campagne électorale générale, ces engagements étant clairement annoncés comme engageant la discipline de parti;
- c) lorsqu'il s'agit de lois budgétaires ou financières.

Que chaque député puisse voter sur toute question de façon à tenir compte de la volonté de ses électeurs. À cette fin, il est recommandé d'amender les lois au besoin afin de reconnaître qu'un projet de loi du gouvernement est réputé ne pas être un vote de censure ou de non-censure contre le gouvernement, sauf dans le cas d'un vote de non-confiance préalablement annoncé ou dans le cas de lois budgétaires ou portant sur les finances.

RECOMMANDATION 8

Qu'en plus de créer un type de gouvernance de type ouvert et participatif dans le système politique actuel, le gouvernement confie à un groupe indépendant de non-parlementaires, formé majoritairement de citoyennes et de citoyens, le mandat d'étudier de manière plus approfondie la pertinence et la faisabilité d'un régime qui permette aux citoyennes et aux citoyens :

- D'élire le chef du gouvernement au suffrage universel, que celui-ci puisse constituer son gouvernement en nommant des ministres non nécessairement parmi les membres de l'Assemblée nationale, ces ministres ainsi que le chef du gouvernement ne faisant pas partie de cette dernière;
- Et d'élire les membres de l'Assemblée nationale au moyen de bulletins de vote distincts.
- Que ce comité étudie également les mesures à prendre pour moderniser le processus relatif à l'adoption des lois, au fonctionnement des institutions démocratiques, à la gestion des affaires de l'État et aux règles de gouvernance des corporations de l'État, dans le contexte de la modernité et de l'évolution des technologies de communication et de transmission des données et de l'information.

RECOMMANDATION 9

Que le gouvernement crée le Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie, indépendant de toute politique partisane, dont le mandat sera de veiller en permanence à la qualité et à l'évolution de la vie démocratique au Québec par des recherches et des consultations citoyennes, et nomme son premier président ou sa présidente pour un terme d'un an. Ce Conseil sera composé de représentantes ou de représentants désignés par chacun des comités régionaux formés de bénévoles de chaque région administrative, le président ou la présidente du Conseil étant choisi à partir de la deuxième année parmi et par les membres de ce Conseil.

RECOMMANDATION 10

Que le gouvernement accélère la décentralisation des pouvoirs vers les régions, afin d'en faire de véritables partenaires du développement du Québec, selon des ententes devant intervenir avec chacune d'elles.

RECOMMANDATION 11

Que le gouvernement contribue à la création de fonds privés dans le but de soutenir les femmes dans leur entrée en politique.

Qu'un parti politique qui, à la suite d'une élection générale compte au moins 30 % de femmes parmi sa députation, reçoive un remboursement de ses dépenses électorales jusqu'à ce qu'il ait atteint 50 % de représentation féminine.

Que le programme *À égalité pour décider* soit reconduit sur une base permanente et que ses ressources financières soient accrues. De plus, une partie du budget de ce programme devrait être réservée au soutien de projets destinés aux femmes autochtones ainsi qu'à celles de la diversité ethnoculturelle.

RECOMMANDATION 12

Que l'âge du vote soit maintenu à 18 ans.

Que des cours d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique soient insérés au cursus scolaire obligatoire, et ce, du primaire jusqu'à l'enseignement collégial.

Que soit encouragé et soutenu auprès des structures publiques et parapubliques, ainsi que des composantes de la société civile, le développement d'activités de formation pratique, inspirées des valeurs démocratiques et de la responsabilité individuelle, où les décisions seront collectives.

RECOMMANDATION 13

Que des moyens visant à rappeler l'importance de favoriser la représentation et la participation des communautés ethnoculturelles soient intensifiés au sein des institutions démocratiques québécoises.

Qu'en collaboration avec les organismes communautaires, le gouvernement développe auprès des communautés ethnoculturelles un programme de formation à la citoyenneté comprenant la connaissance systématique des institutions politiques, de leur fonctionnement et de leurs exigences et conditions de participation.

Que l'enseignement à la citoyenneté dispensé dans les établissements scolaires soit conçu selon une approche particulière à l'intention des jeunes des communautés ethnoculturelles.

RECOMMANDATION 14

Qu'une priorité soit accordée à l'information, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation citoyenne, par la mise en œuvre de moyens concrets et accessibles, tels que du matériel didactique pouvant être mis à la disposition des communautés du Québec.

Qu'une expertise de sensibilisation, d'information et de formation soit mise à la disposition des personnes, des groupes constitués et des instances publiques qui désirent s'investir dans la formation à la vie citoyenne auprès de leur population.

Que le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration soient saisis du mandat d'explorer de nouvelles pistes d'accès à la participation citoyenne de masse, telles que l'autoroute de l'information et la téléconférence.

ANNEXE 1

PROJETS DISCUTÉS ET RÉFORMES DÉMOCRATIQUES RÉALISÉES AU CANADA

ALBERTA

- Adoption d'une loi sur l'élection des sénateurs représentant l'Alberta au Parlement canadien.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

- Adoption, le 23 août 2001, d'un projet de loi fixant les prochaines élections générales au 17 mai 2005 et, par la suite, au deuxième mardi du mois de mai, tous les quatre ans.
- Adoption, en 1996, d'une loi instituant les référendums sur l'initiative populaire et le « rappel » d'un député.
- Adoption d'une loi rendant obligatoire la tenue d'un référendum avant que des modifications constitutionnelles ne puissent être adoptées par l'Assemblée législative.
- Adoption d'une loi instituant les référendums sur l'initiative du gouvernement et qui lie ce dernier dans le cas où une proposition recueille plus de 50 % des voix.
- Autorisation du Directeur général des élections à recueillir des signatures en vue de la tenue d'un référendum sur la modification du mode de scrutin et l'instauration d'un mode de représentation proportionnelle.
- Annonce, le 20 septembre 2002, du gouvernement selon laquelle il constitue des assemblées de citoyennes et citoyens afin d'étudier les modèles possibles de réforme du système électoral de la province. M. Gordon Gibson a été chargé d'organiser ces assemblées de citoyennes et citoyens et d'établir un calendrier se terminant en mai 2005, date d'un éventuel référendum, dans le cas où un nouveau modèle de système électoral serait proposé par les assemblées citoyennes.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

- Annonce, le 21 janvier 2003, de la création d'une commission sur la réforme du mode de scrutin, présidée par l'ancien juge en chef de la Cour provinciale, M. Norman Carruthers. Un rapport intérimaire sera produit à l'automne 2003, le rapport final étant attendu en 2004.

MANITOBA

- Adoption d'une loi qui oblige à tenir un référendum avant le dépôt d'un projet de loi portant sur une augmentation de l'impôt ou de certaines taxes gouvernementales et qui lie le droit de déposer le projet de loi à l'obtention d'un résultat majoritaire favorable au référendum.
- Adoption du *Elections Finances Act* visant à contrôler le financement des partis politiques et certaines dépenses en dehors des périodes électorales. Les dispositions de la loi s'inspirent fortement de la loi québécoise.

ONTARIO

- Adoption de la loi de 1999 sur la protection des contribuables, qui stipule qu'aucun nouvel impôt ou augmentation nette d'un impôt actuel ne peut entrer en vigueur sans l'approbation préalable des électeurs consultés par voie de référendum.
- Adoption, par le Parti libéral de l'Ontario, d'une charte des droits démocratiques de l'Ontario comme élément de réforme pour la prochaine campagne électorale. Y sont notamment prévues :
 - Les élections à date fixe, tous les quatre ans.
 - La tenue d'un débat public et d'un référendum obligatoire sur la révision du mode de scrutin.
 - La libération des députés de l'obligation de suivre constamment « la ligne de parti » à l'Assemblée législative, afin de leur permettre de présenter des projets de loi.
 - L'interdiction de la publicité gouvernementale partisane (contrôlée par le Vérificateur général).
 - La création d'un comité de 18 citoyennes et citoyens qui tiendront des audiences publiques et feront publiquement rapport sur les politiques qui pourraient être adoptées par le gouvernement.
 - La limitation des dépenses électorales et des dépenses lors des courses à la direction d'un parti politique.

SASKATCHEWAN

- Adoption d'une loi instituant le référendum sur l'initiative du gouvernement ainsi que le plébiscite sur l'initiative du gouvernement, ou de l'Assemblée législative, ou encore à la demande de 15 % des électeurs. Le gouvernement est lié par le résultat d'un référendum lorsqu'une proposition recueille plus de 60 % des voix. Le résultat d'un plébiscite ne lie pas l'Assemblée législative ni le gouvernement.

PARLEMENT DU CANADA

- Dépôt de projets de loi (C-322 et C-478) d'un député touchant la tenue d'audiences publiques et, éventuellement, d'un référendum sur la révision du mode de scrutin.
- Chantier de réflexion sur la citoyenneté et la démocratie, lancé par le Bloc québécois, qui a adopté quatre grandes propositions pour élargir la participation démocratique au Québec :
 - L'instauration d'un droit d'initiative populaire sur l'étude de projets de loi et le déclenchement de référendums.
 - La réforme du mode de scrutin afin d'introduire une représentation proportionnelle.

- L'assouplissement de la discipline de parti et l'obligation de mettre aux voix les projets de loi et motions présentés par les députés.
 - La participation citoyenne au sein d'institutions décentralisées notamment par l'élection au suffrage direct des membres des conseils des MRC, par l'instauration de référendums municipaux et régionaux sur l'initiative populaire et par l'examen de la création d'une chambre parlementaire des régions.
- Dépôt d'un projet de loi (C-241) d'un député afin que, sauf exceptions, l'élection générale fédérale ait lieu le troisième lundi du mois de juin, tous les quatre ans.
 - Adresse, le 1er octobre 2002, du premier ministre du Canada en réponse au discours du trône dans laquelle est annoncé le dépôt d'un projet, au cours du mois de novembre prochain, de réforme exhaustive du financement des élections et des partis politiques. Est également annoncé le dépôt d'un projet de loi, d'ici à la fin du mois d'octobre 2002, concernant les agents politiques, le code de conduite des parlementaires et le rôle et les responsabilités du conseiller en éthique.

PROJETS DISCUTÉS AILLEURS DANS LE MONDE

AUSTRALIE

- Création, par l'État de Victoria, d'une commission de la Constitution chargée de mener une large consultation sur une réforme des institutions politiques, notamment :
 - Les élections à date fixe, tous les quatre ans.
 - L'adoption d'un mode de scrutin proportionnel.
 - Le rôle et les responsabilités des deux chambres législatives.
 - Les relations entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

ÉCOSSE

- Une commission du Parlement de l'Écosse recommande d'introduire, dès 2002, la représentation proportionnelle dans le système électoral des gouvernements locaux.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

• **Congrès et Chambre des représentants**

Un projet de loi a été présenté afin de permettre aux États d'élire leurs représentants au Congrès, selon le mode de scrutin proportionnel, et d'examiner l'instauration d'un système de vote préférentiel à l'élection présidentielle.

- **État de New York**

Le Sénat de l'État de New York a approuvé, le 29 avril 2002, un amendement à la constitution de l'État afin d'introduire les référendums sur l'initiative populaire.

- **Comté et ville de San Francisco**

Le 5 mars 2002, les électeurs du comté de San Francisco ont adopté par référendum le mode de scrutin par vote préférentiel pour le comté et la ville de San Francisco.

FRANCE

- En juin 2000, la loi sur la parité femme--homme est promulguée.
- Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle relative au référendum sur l'initiative populaire.
- Amorce d'un débat public pour réformer la V^e République.

ROYAUME-UNI

- Dépôt d'un projet de loi sur la tenue d'élections générales à date fixe.
- Dépôt par le gouvernement d'un livre blanc sur la création de gouvernements régionaux, élus selon le mode de scrutin comportant une forme de représentation proportionnelle.
- Débat public amorcé par la *Electoral Reform Society* sur le droit de vote à 16 ans.

ANNEXE 2

CITATIONS CÉLÈBRES SUR LA DÉMOCRATIE ET TÉMOIGNAGES TIRÉS DES MÉMOIRES SOUMIS AU COMITÉ DIRECTEUR

« Il ne peut y avoir de patriotisme sans liberté, de liberté sans vertu, de vertu sans citoyens. Créez des citoyens et vous aurez tout ce dont vous avez besoin : sans eux, vous n'aurez rien que des esclaves avilis, à commencer par les autorités de l'État. »

Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*

CITATIONS CÉLÈBRES SUR LA DÉMOCRATIE

« La démocratie, c'est la grande Patrie. »

Victor Hugo, *Actes et paroles*.

« Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau. »

Alexis de Tocqueville

« De même que je refuse d'être un esclave, je refuse d'être un maître. Telle est mon idée de la démocratie. »

Abraham Lincoln, Discours au Sénat.

« Comment gouverner les démocraties s'il faut être populaire pour être élu et impopulaire pour réformer? »

Luc Ferry, *Penser le jugement*.

« Le contact humain est le véhicule essentiel de la démocratie. »

Jacques Chirac, Conférence de presse à Rio de Janeiro, le 29 juin 1999.

« I have cherished the ideal of a democratic and free society in which all persons live together in harmony and with equal opportunities. It is an ideal which I hope to live for and to achieve. But if needs be, it is an ideal for which I am prepared to die. »

Nelson Mandela, Déclaration devant la Cour suprême de Pretoria, le 20 avril 1964.

TÉMOIGNAGES TIRÉS DES MÉMOIRES SOUMIS AU COMITÉ DIRECTEUR

Point de vue des élus

Le pouvoir législatif est asservi au pouvoir exécutif, qui est lui-même concentré entre quelques mains, à telle enseigne que l'expression « déficit démocratique » devient un euphémisme. De nos jours, le Parlement n'est guère plus qu'un théâtre, et pas des meilleurs. Nous vivons en réalité sous un régime d'oligarchie masquée. Quelques personnes, douze ou quinze ... exercent le pouvoir. De qui s'agit-il? En premier lieu, du premier ministre, un caudillo bienveillant et, on l'espère, éclairé.

M. Pierre de Bellefeuille, journaliste et député de Deux-Montagnes à l'Assemblée nationale du Québec, de 1976 à 1985

D'entrée de jeu, force est de constater qu'un sentiment croissant de lassitude se développe dans toutes les couches de la société québécoise à l'égard de la politique. Le cynisme et la désillusion de la population à l'égard des institutions publiques, et plus particulièrement des politiciens et politiciennes, sont déjà très perceptibles dans les sondages. Ils se traduisent, élection après élection, par une désaffection croissante et un taux de participation électorale de plus en plus anémique.

M. Stéphane Bergeron, député de Verchères-Les Patriotes

La nation abénakise est maintenant située à Odanak et Wôlinak. Nous sommes forts comme un jeune caribou, un jeune aigle, nous voulons voler de nos propres ailes. Arrêtez de nous donner le poisson, donnez-nous plutôt la perche pour que nous apprenions à pêcher nous-mêmes. Nous voulons avoir une place à Québec, au Parlement. Nous voulons au moins 1 %, pas en deuxième chambre, car c'est toujours cette place que nous avons eue. Oui, nous voulons un Autochtone au Québec pour nous représenter, voter pour les Premières Nation. Nous voulons décider de nous-mêmes, de notre avenir et de celui de nos enfants, de nos femmes et de nos mères.

Gouvernement abénakis d'Odanak

Point de vue des partis politiques

Pour l'Action démocratique du Québec, l'héritage démocratique de René Lévesque ne pouvait pas être oublié. Ainsi, dès 1995, notre formation politique reprenait le thème de la réforme des institutions pour en donner une version adaptée aux réalités des grandes démocraties modernes. Depuis, notre réflexion n'a jamais cessé et notre programme, reflet de cette réflexion, s'est enrichi d'idées tantôt généralement reçues, tantôt novatrices, mais toujours sous le signe du citoyen d'abord. C'est pourquoi, au moment où la Commission des institutions et le secrétariat général à la réforme des institutions lançaient leurs consultations, nous étions prêts.

Action démocratique du Québec

Que, dans la réforme des institutions démocratiques, on se préoccupe en priorité d'établir clairement la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, d'assurer l'indépendance de l'Assemblée nationale et de chacun de ses membres à l'égard du gouvernement et d'assurer la parité hommes-femmes dans les instances décisionnelles.

Que soit énoncé clairement, dans la Constitutions du Québec, le principe fondamental de la

souveraineté populaire et qu'il y soit établi que le peuple souverain, lorsqu'il entérine une proposition de modification de l'ordre constitutionnel soumise par son Assemblée nationale, dispose du pouvoir décisionnel suprême.

Bloc québécois

À trois reprises, en 1944, 1966 et 1998, le parti qui a remporté le plus de votes n'a pas fait élire une majorité de députés et n'a pu former le gouvernement.

Ce qui étonne dans ce phénomène, ce n'est pas tant qu'il puisse se produire, c'est plutôt qu'il se produise assez fréquemment et qu'il favorise toujours nos adversaires. On ne peut plus parler de prime au vainqueur, il s'agit d'un détournement de démocratie.

Les trois principaux partis politiques québécois ont exprimé, dans leurs programmes respectifs, l'intention de modifier le mode de scrutin actuel. Nous avons adopté, lors de notre dernier Conseil général, la proposition suivante :

« [un gouvernement libéral] procédera dans les deux ans suivant l'élection et après consultation à une réforme du mode de scrutin afin d'introduire des modalités de représentation proportionnelle. »

Nous pouvons affirmer que le principe d'une réforme fait consensus.

Parti libéral du Québec

La réforme est donc urgente et essentielle. Notre souhait le plus sincère est que cette réforme nous amène à surmonter la crise de confiance et les blocages auxquels le Québec fait maintenant face et qu'elle soit à l'origine d'un sursaut civique.

Parti québécois (Comité national des jeunes)

Nous partons du principe que l'élection commence par la sélection. La sélection des candidats telle qu'elle se fait actuellement reste la chasse-gardée des partis politiques. Ce sont les partis politiques qui font une présélection des candidats et cela va à l'encontre du droit des citoyens d'élire et d'être élus. A cette fin, il faut modifier le processus politique afin de créer un mécanisme permettant à toutes les citoyennes et tous les citoyens d'exercer directement leur droit d'élire et d'être élus. Nous pensons que les électeurs regroupés en comités de citoyens devraient pouvoir sélectionner les candidats et participer à l'élaboration des plate-formes qui leur conviennent. De plus, le PMLQ est d'avis que le processus électoral doit être modifié pour faire en sorte que les représentants élus et toutes les institutions soient subordonnés à l'électorat en lui fournissant les moyens de faire un choix éclairé aux élections, de destituer les élus qui ne représentent pas leurs électeurs et de présenter lui-même des projets de loi.

Parti marxiste-léniniste du Québec

Opinions sur la démocratie participative et directe

Oui, un débat portant sur la réforme électorale risque d'être trop étroit, car, oui, notre démocratie manque fondamentalement d'inspiration. Des mesures essentiellement axées sur la représentativité ne suffiront pas à soutenir une démocratie de participation, sans laquelle l'interaction sociale (au sens le plus large) ne saurait produire son enrichissement.

M. Michel Marquis

En tant que jeune graduée du programme de sciences politiques de l'Université McGill, je ne suis pas peu fière que le gouvernement québécois ait lancé cette vaste consultation publique sur nos institutions démocratiques. Ceci dit, nous sommes encore très loin de la coupe aux lèvres en ce qui a trait à l'objectif qui semble être celui du Comité : redonner le pouvoir aux citoyens à travers une réforme des institutions démocratiques!

M^{me} Catherine Foisy

La détermination de ces objectifs reflète les valeurs de base de la démocratie, soit : l'égalité, la liberté d'expression et la justice. En effet, l'égalité encourage à donner un poids égal à chacun des votes. En incitant le citoyen à donner son opinion et en lui permettant la création d'une opposition valable au gouvernement, la liberté d'expression est valorisée. Finalement, tous ont droit de parole, c'est la justice.

M. Simon Guillemette

Les griefs sont nombreux. Comment ignorer, en effet, l'influence disproportionnée des pouvoirs financiers sur les élus, la soumission des députés à leur parti plutôt qu'à leurs électeurs, les campagnes électorales où l'image l'emporte sur les idées, la manipulation sur l'information, l'obligation pour les défenseurs de l'environnement, les opposants à la pauvreté et à la mondialisation néolibérale de descendre dans la rue, faute de moyens de se faire entendre dans les parlements, les graves distorsions dans la représentativité permettant l'élection de gouvernements ne disposant pas de la majorité des voix, la sous-représentation des femmes dans les parlements, la mainmise du premier ministre non seulement sur le pouvoir exécutif, mais sur l'assemblée législative et sur le processus de nomination des juges, etc.

Conseil central des syndicats nationaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)

Il faudrait que le Québec n'aie pas peur de trouver des solutions parfois controversées et d'aller de l'avant. C'est assez les études sur tout et rien! Qu'ils les lisent et qu'ils agissent! Assez d'argent gaspillé, du courage politique, s.v.p. Il y aura toujours des gens contents et des gens mécontents, mais, si les gens concernés sont unanimes pour une solution intelligente, allons-y! Vivons avec la certitude que nous avons bien agi et améliorons si possible la solution.

M^{me} Louise Ladurantaye

Opinions sur le système politique

Le meilleur moyen pour réduire considérablement l'influence de la ligne de parti est de libérer le pouvoir législatif du joug du pouvoir exécutif. Pour ce faire, il nous semble que l'adoption d'un régime de type présidentiel rencontrerait le mieux cet objectif.

M. Carl Châteauvert

Néanmoins, la proposition du ministre, si elle est actualisée, bonifiera l'action des représentants du peuple. Dans le modèle britannique, nôtre depuis 1792, une telle bonification est impossible. Plutôt que de conférer aux députés des coudées franches, ce modèle favorise le contrôle du pouvoir par le parti majoritaire à un point tel que les députés sont astreints à des contraintes partisans visant à assurer la stabilité du parti au pouvoir. Quant à l'opposition, elle fait de même. Dès lors, en adoptant un modèle d'inspiration républicaine, on évacue du Québec le modèle britannique, du moins pour l'exercice des pouvoirs provinciaux. Si, un jour, le Québec devient un pays indépendant, nous aurons déjà franchi une étape dans l'institution d'un régime politique qui renforce le rôle des députés et le pouvoir des électeurs.

MM. Claude Bariteau et André Campeau

La discipline de parti. Cette tradition devrait effectivement être proscrite. Elle est d'ailleurs extérieure à nos institutions puisque c'est les partis politiques qui l'ont instaurée pour faciliter leur gouvernance. Un vote libre restaurerait la crédibilité du député d'arrière-ban qui est écrasé à l'heure actuelle par l'exécutif de son propre parti. De plus, la discipline de parti permet le cumul des volets exécutif et législatif au gouvernement, ce qui concentre dangereusement l'exercice effectif du pouvoir.

M. Marc-André Boivin

On peut et on doit faire de la politique autrement, c'est-à-dire en réduisant l'importance de la « ligne de parti » et en augmentant l'imputabilité des élus et des élues devant leurs électrices et leurs électeurs. Comme premier pas vers ce changement majeur, nous considérons que chaque vote devrait avoir le même poids, eu égard à la représentation effective à l'Assemblée nationale.

Groupe Solidarité Justice

La réflexion sur le régime politique qui nous gouverne est une nécessité au sein d'une société aux aspirations démocratiques telle que la nôtre. Il est primordial de propager ces débats à l'ensemble de la société et de soutenir la discussion de façon continue. Une société est une parodie de démocratie si elle considère qu'une remise en question sporadique est suffisante.

M. Simon Latulippe

Mon vote ne sert à rien. Les député/e/s ne se préoccupent plus de notre vote après les élections. La politique, ça ne sert à rien. Ces trois affirmations, je les ai trop entendues. D'entendre cela à maintes reprises me préoccupe énormément. Je trouve cela grave même, surtout au sein d'un État qui semble vouloir laisser la chance à la démocratie. Grave, car nous pouvons craindre que certains cyniques pourraient affirmer que la démocratie est inutile en raison des dérives dont je viens de vous faire part. Alors, pour éviter un tel résultat et pour que la démocratie soit réellement effective au Québec, de nombreux changements doivent être apportés à notre régime politique.

M. Yves Dandurand

Opinions sur le système électoral

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain tient à souligner l'intérêt qu'elle accorde aux enjeux liés à la réforme des institutions démocratiques du Québec. La Chambre est d'avis qu'il existe des liens importants entre le fonctionnement des institutions démocratiques, la participation des citoyens et la santé économique du Québec.

Que toute réforme des institutions démocratiques tienne compte, en tant que principe démocratique fondamental, de la nécessaire équité du vote de chacun des électeurs du Québec, et ce, nonobstant leur région d'appartenance.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain

Le prochain mode de scrutin devra reposer sur les quatre principes suivants :

- *Refléter obligatoirement et le plus fidèlement possible la volonté populaire.*
- *Viser une représentation égale entre les femmes et les hommes.*
- *Incarner la diversité québécoise et permettre le pluralisme politique.*
- *Refléter l'importance des régions dans la réalité québécoise.*

Mouvement Démocratie nouvelle

Voter est un geste démocratique trop important pour s'exercer avec un outil aussi antidémocratique et aussi inadéquat comme notre actuel mode de scrutin.

Action Plus de Sherbrooke inc.

La réforme du mode de scrutin constitue la priorité en matière de réforme puisque le mode de scrutin est au cœur du processus fondamental d'exercice de la démocratie. La réforme du mode de scrutin reçoit, d'autre part, déjà l'appui d'un grand nombre de citoyennes et de citoyens, d'anciens politiciens de toutes les familles politiques, de syndicats, de groupes communautaires et de chercheurs universitaires. Un tel consensus appelle à une obligation de résultat, au plus tard un an après l'élection du prochain gouvernement. La réforme du mode de scrutin devra être une réforme profonde et significative, afin de rendre l'Assemblée nationale le plus fidèlement représentative des préférences de l'électorat et de la diversité québécoise.

M. Martin Dupuis

Opinions sur la représentation des régions

Le CRD-Estrie salue l'initiative du gouvernement de vouloir réformer les institutions démocratiques québécoises et souhaite que cette importante question suscite le plus grand intérêt possible parmi la population, dans toutes les régions du Québec.

Nous croyons qu'une telle réforme doit être conduite parallèlement à une régionalisation et à une décentralisation accrues des pouvoirs étatiques actuels en faveur des régions, des MRC et des municipalités. Ce mouvement en faveur des paliers locaux et régionaux doit aussi, à notre avis, se réaliser en fonction des principes reconnus de la subsidiarité et d'une participation de la société civile à la prise de décision.

Conseil régional de développement de l'Estrie

L'objectif réel est l'autosuffisance de chacune des régions. Si l'on désire un Québec fort, l'autosuffisance des régions est primordiale, peu importe si l'on prêche pour l'indépendance ou pour le fédéralisme.

M. Jacques Lamarre

Une chambre des régions nous obligerait à réexaminer les rôles et les mandats de l'assemblée législative pour les partager et cela nous apparaît une avenue certaine pour l'inefficacité. Pour l'instant, nous croyons qu'il faut accentuer et consolider la régionalisation et la décentralisation dans le respect de la volonté et de la dynamique des milieux locaux et régionaux. Pour nous, cela signifie de hausser la capacité des régions à planifier et réaliser leur développement. Cela signifie aussi de consolider la place de la société civile dans les lieux de décision, tant au niveau local que régional. Plus particulièrement, nous pensons aux pratiques de démocratie active, notamment dans les centres locaux de développement (CLD) et dans les conseil régionaux de développement (CRD). Il serait intéressant de réfléchir à un rôle plus important des députés au sein des instances de concertation reconnues par le gouvernement du Québec. Les engagements pris lors du récent rendez-vous des régions (12-14 novembre 2002) sont un pas dans ce sens.

Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN)

Opinions sur la représentation des jeunes

Le débat consiste ici à savoir si les jeunes de 16 ans ont la maturité et les connaissances requises pour exercer le droit de vote. Selon nous, dans l'état actuel des choses, la réponse est non. Cependant, avec l'introduction à l'école d'un cours sur la citoyenneté, et ce, avant la quatrième année du secondaire, nous pensons que les jeunes pourraient non seulement avoir les connaissances requises, mais ils pourraient aussi être mieux armés que bien des adultes pour pouvoir exercer leurs droits électoraux. Ainsi, nous pensons que le droit de vote pourrait être ramené à 16 ans, conditionnellement à l'instauration d'un cours obligatoire à la citoyenneté.

Association générale des étudiantes et des étudiants du cégep de Jonquière

Does it not make sense then if we want to encourage young people to take an interest in democracy, to give them some say in the parts of society that have the greatest effect on their lives? It is our opinion that youth would be interested in participating in two areas of our democracy: schools and community organizations. Both youth and the institutions would benefit as a result because both would gain in legitimacy and, as a result of the youthful inclusion and input, new blood and ideas could only help to improve their services.

The Greater Quebec Movement

Pratiquement, la totalité des jeunes consultés se sont montrés en désaccord avec la proposition d'abaisser l'âge requis pour voter à 16 ans. Ce n'est pas tant une question de maturité qu'une question de logique. Puisqu'il faut tracer la ligne quelque part, autant adopter l'âge de la majorité légale.

Table régionale Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

Opinions sur la représentation des femmes

Il nous apparaît très important que des mesures d'action positives soient prises afin d'atteindre l'égalité du nombre de femmes et d'hommes élus, afin que celles-ci soient mieux représentées et que leurs intérêts soient mieux défendus. Toutefois, nous jugeons qu'il faudrait éviter des mesures extrémistes de type amendes ou pénalités dans le financement public des partis politiques qui ne présenteraient pas de listes égalitaires, car il est tellement facile de contourner de telles mesures pour des partis qui ne favoriseraient pas l'équité femmes-hommes à l'Assemblée nationale. Cependant, tenant compte du fait qu'elles n'ont pu tisser des liens, s'organiser des réseaux autant que les hommes, vu leurs responsabilités familiales, il faudra absolument leur assurer du soutien, de la formation au besoin, un financement adéquat pour leurs campagnes et tenir compte des coûts de gardiennage ou toute aide nécessaire à la famille par un remboursement de ce type de dépenses. NOUS INSISTONS SUR L'ÉQUITÉ DE LA REPRÉSENTATION FEMMES-HOMMES.

La Marie Debout

Un mode de scrutin ne peut à lui seul garantir une représentation paritaire des hommes et des femmes, mais des mesures législatives devraient contraindre les partis à présenter un nombre égal de candidatures masculines et féminines.

Groupe Solidarité Justice

Les femmes veulent faire de la politique, mais autrement! Il nous faut donc réinventer les chemins qui mènent au Parlement!

Premièrement, il faut prendre toute la mesure des changements que va opérer l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel. Toute sera nouveau : la façon de recruter des candidates et candidats, de faire campagne, pour les électrices et électeurs, de suivre cette campagne, de voter, de gouverner...

Ces changements nécessiteront une importante campagne d'éducation populaire et convieront à des changements profonds dans les mentalités. Il est impératif non seulement que la population soit accompagnée tout au long de la mise en place d'une réforme du mode de scrutin, mais également que les femmes soient sensibilisées aux nouvelles avenues qui s'offriront à elles.

Collectif Féminisme et Démocratie

Opinions sur la représentation des communautés ethnoculturelles

Je voudrais que chaque citoyen ou citoyenne se sente vraiment représenté par quelqu'un issu de leur milieu et répondant à des caractéristiques propres à eux (par exemple, une juste représentation des ethnies). Qu'on écoute et qu'on prenne en compte le plus souvent possible les vœux de la population.

M. Éribert Charles

Nous pouvons créer une Assemblée nationale qui est plus représentative et qui est plus au courant des enjeux pour les communautés culturelles, mais nous avons besoin, entre autres, de la bonne volonté des élus et des institutions politiques, et d'un mode de scrutin approprié. Élisons des députés qui émanent des communautés culturelles - des députés qui célèbrent la diversité et qui sont prêts à travailler fort pour la transformer en réalité!

Forum d'action des communautés culturelles

La prise en compte de la diversité ethnoculturelle est un enjeu de société qui interpelle l'ensemble des États démocratiques. Il serait donc opportun d'inscrire cette préoccupation dans le débat qui s'engage actuellement sur la réforme des institutions démocratiques québécoises. Un des défis sera aussi d'encourager la participation d'un éventail large et diversifié de citoyens issus de divers milieux en prévoyant des mécanismes participatifs, des structures inclusives ainsi que des espaces de concertation.

Conseil des relations interculturelles

ANNEXE 3

MÉMOIRES COLLECTIFS DÉPOSÉS AU COMITÉ DIRECTEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Nom des organismes
Action démocratique du Québec (ADQ)
Action Plus de Sherbrooke inc.
Association des régions du Québec
Association générale des étudiants et étudiantes du cégep de Jonquière
Barreau du Québec
Bloc Québécois (BQ)
Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
Carrefour communautaire du Québec
Carrefour Pointe-Saint-Charles
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Conseil central des syndicats nationaux du Bas-Saint-Laurent (CSN)
Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN)
Conseil central des syndicats nationaux du Montréal métropolitain (CSN)
Conseil central des syndicats nationaux Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSN)
Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre
Centre d'éducation des femmes La Marie Debout
Centre de femmes du Pays de Maria-Chapdelaine
Centre des femmes de Laval
Centre régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRD)
Centre régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue jeunesse (CRD)
Centre régional de développement de l'Estrie (CRD)
Centre régional de développement de la Côte-Nord (CRD)
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Chambre des notaires
Citoyens et citoyennes de la circonscription de Borduas
Comité anti-zléa Outaouais
Comité national des jeunes du Parti québécois
Communauté de base Les Chemins

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)
Conseil catholique d'expression anglaise
Conseil de la santé et du bien-être
Conseil des fermières de Saint-Prosper
Conseil du statut de la femme
Conseil permanent de la jeunesse
Conseil des relations interculturelles (CRI)
Corporation de développement communautaire de Laval
Démocratie contractuelle
École nationale d'aéronautique
Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM)
Fédération des femmes du Québec
Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)
Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
Féminisme et Démocratie
Femmes et politique municipale de l'Estrie
Fondation Accès Musique inc., conjointement avec la Société du patrimoine vivant et la Coalition de l'industrie du disque québécoise
Forum d'action des communauté culturelles
Forum Jeunesse de l' île de Montréal
Front des personnes assistées sociales du Québec (FPASQ)
Gouvernement abénakis d'Odanak
Greater Quebec Movement
Groupe Femme, Politique et Démocratie
Groupe de réflexion sur la réforme des institutions démocratiques
L'Autre Parole
La Cité des mots
Ligue des droits et libertés
Mères avec projet de vie
Mouvement Démocratie nouvelle (MDN)
Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ)
Mouvement pour une nouvelle constitution québécoise (MONOCOQ)
Mouvement Relève Amos Région
Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine (MRC)
Municipalité régionale de comté du Témiscamingue (MRC)

Observatoire québécois de la démocratie
Parti libéral du Québec (PLQ)
Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)
Parti québécois de Montréal Centre (PQ)
Population et Collaboration (POPCO)
Projet elementa
Projet Genèse
Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ)
Rassemblement pour un pays souverain
Regroupement des citoyens de Saguenay
Regroupement pour l'initiative sociale du Québec (RISQUE)
Réseau D'Ici
Réseau Les Sœurs de Sainte-Anne (SSA) Justice sociale
Société d'histoire Riches-Lieux
Société de la jeunesse anglophone
Société nationale de l'Est
Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) - région du Richelieu-Saint-Laurent
Société nationale des Québécoises et Québécois (SNQ) - région de Lanaudière
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB) - section de Ludger-Duvernay
Société Saint-Jean-Baptiste de Québec (SSJB)
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec (SSJB)
Solidarité Justice
Solidarité rurale du Québec
Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ)
Syndicat des professeurs du Collège Jean-de-Brébeuf
Table de concertation des femmes du Bas-Saint-Laurent
Ville de Montréal
Vision Femmes Beauce-Sartigan

**MÉMOIRES INDIVIDUELS DÉPOSÉS AU COMITÉ DIRECTEUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

Nom	Prénom
Allard	Pierre JC
Alvarez	Éric
Arcoragi	Jean-Pierre
Aubé	Claudette D.
Barcelo	Juliette
Bariteau	Claude
Beauregard	Dominique
Bellavance	Mario
Bérard	Luce S.
Bergeron	Jean-François
Bergeron	Stéphane
Bernier-Genest	Carle
Bertrand	Guy
Bertrand	Robert
Bisson	Perry
Bissonnette	Claude
Boisseau	Jean
Boisvert	Julie
Boivin	Guy
Boivin	Jacques
Boivin	Marc-André
Bonnardeaux	J.L.
Boulais	Marcel
Bouvier	Jean-Marc
Breault	Françoise
Butler	Anthony
Cardinal	Julien
Caron	C.
Boudreault	D.
Chartrand-Sperlich	Madeleine

Chénier	Jean-Félix
Cliche	Paul
Cloutier	Bruno
Contant	Robert
Corbo	Claude
Côté	Pierre-F.
Dandurand	Yves
De Bellefeuille	Pierre
Desbiens	Paul-André
Deschamps	Fernand
Doody	Brian
Dorion	François
Dourdeau	Alexandre
Doyon	Léo
Ducharme	Bertrand
Dufour	Christian
Dupras	Samuel
Dupuis	Martin
Durand	Guy
Dutil	Robert
Dutil	Yvan
Eme	Valérie
Éverard	Thierry
Foisy	Catherine
Fontaine	Anne
Forest	Jean
Forester	Harold
Fortier	Mario
Fortin	Nicole
Fortin	Patrice
Gagné	Pierre

Garant	Roger
Gaudet	Stéphane
Gauld	Maxime
Gaumont	Réal
Gauvin	F.P.
Martin	E.
Geldof	André F.
Gibson	Andrew
Giroux	Paulette
Goyette	Mathieu
Guay	Lorraine
Guibord	Daniel J.M
Guillemette	Simon
Hajaly	Robert
Henri	Robert
Héroux	Hélène
Hill	Joan
Huot	André
Jean	Dominique
Johnston	Diane
Kahlé	André
Kemp	Roger
Labelle	Raymond
Labrecque	Laurent
Lacoste	Gilles
Laferrière	Jasmin
Lalande	Claude
Lalande	Claude
Lalongé	Luc
Lamarre	Jacques
Lamoureux	Diane
Lamoureux	Pierre
Lamy	Gaëtane

Langlois	Pierre-Luc
Lanthier	Guy-Michel
Larose	Patrick
Latulippe	Simon
Lavoie	Frédéric
Leclerc	Yves
Leduc	Marc
Legault	Yves
Léger	Jacques
Litvak	David
Lupien	Martin
Marquis	Michel
Martel	Alexandre
Rivet	François
Martel	Mario
Martel	Serge
Martin	Paul
Marvelki	Antoine
Mouvet	Eugène A.L.H.
Ouellette	Philippe
Ouimet	Jean
Pinard	Marie-France
Pagé	Michel
Parenteau	Robert
Parthenios	Georges
Pelletier	Line
Perreault	Andrée
Pigeon	Lucien
Poirier	Yvon
Pouliot	Vincent
Prévost	Robert
Racine	Pierre
Ricard	Maxime

Richard	Denis
Rondeau	Sylvain
Rouillon	Stéphane
Rousseau	Michel
Roy	Michel
Roy	Serge
Saint-Jacques	Stéphane
Saint-Jean	Daniel
Salvas	François
Simard	Pierre
Tardif	Robert
Thériault	Paul
Thibault	Marc
Tremblay	Guy
Tremblay	Hélène
Tremblay	Mireille
Trigo-Gill	Monica
Trottier	Michel
Vaillancourt	Hugo
Vallée	Régis
Verhas	Michel
Viens	Marc
Vincent	Gérard

BIBLIOGRAPHIE

Blais, André. *Critères d'évaluation des systèmes électoraux*, Document présenté au Comité consultatif des partis politiques enregistrés, Ottawa, Élections Canada, 1999.

Canada, Commission du droit du Canada. *Le renouvellement de la démocratie : les enjeux de la réforme électorale au Canada*, Ottawa, 2002.

Cassen, Bernard. « Démocratie participative à Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, août 1998, p. 3.

Cliche, Paul, *Le scrutin proportionnel*. Éditions du renouveau québécois, Montréal, 1999.

Collectif Féminisme et Démocratie. *Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe*, 2002.

Constitution de la Colombie-Britannique.

http://www.qp.gov.bc.ca/statreg/stat/C/96066_01.htm

Cotteret, Jean-Marie, et Claude Emeri. *Les systèmes électoraux*, Paris, Les Presses universitaires de France, 7^e éd., 1999.

Courtney, John C. *Les systèmes électoraux à scrutin majoritaire : un examen*, Document présenté au Comité consultatif des partis politiques enregistrés, Ottawa, Élections Canada, 1999.

Cousins, J. Andrew. *Electoral Reform for Prince Edward Island*, Institute of Island Studies, 2000.
<http://www.upei.ca/~iis/prreport.html>

Elections New Zealand. *New Zealand's Electoral System*, 2003.
<http://www.elections.org.nz/elections/esyst/index.html>

Electoral Reform Society. *Electing the Scottish Parliament : the Electoral Reform Society's Response to the Scotland Office's Consultation : the Size of the Scottish Parliament*, 2002.
<http://www.electoral-reform.org.uk/>

Electoral Reform Society. *French Presidential Election 2002 : an Electoral Reform Society Briefing on the Failing of the Second Ballot System*, 2002.
<http://www.electoral-reform.org.uk/>

Fotopoulos, Takis. *Vers une démocratie générale*, Paris, Le Seuil, 2001.

Gibson, Gordon, Peter McCormick et Ernest Manning. *Regional Representation : the Canadian Partnership*, Calgary, Canada West Foundation, 1981.

Gilbert, Pascal. *Pour en finir avec le bipartisme au Québec*, Mémoire présenté à la fondation Jean-Charles-Bonenfant, 1998.

Government of The United Kingdom. *Your Region, Your Choice : Revitalising the English Regions*, Department for Transport, Local Government and the Region, 2002.

Guerra, Eliana. « Brésil : budget citoyen à Porto Alegre », *Solagral*, n° 4, 2000.
<http://www.solagral.org/publications/cdp/cdp58/article4.htm>

Hudon, Raymond. « Le droit de vote à 16 ans : une décision politique », *Le Devoir*, 7 août 1996, p. A7.

International Institute for Democracy and Electoral Assistance. *Electoral System Families*.
<http://www.int-idea.se/esd/systems.cfm>

Kobach, Kris W. « The History of Direct Democracy in Switzerland » in Kris W. Kobach, *The Referendum : Direct Democracy in Switzerland*, Darmouth Publishing, Aldershot, 1993.

Lamoureux, Diane. (1997), « Féminisme et citoyenneté : sortir de l'ornière féminin » dans Manon TREMBLAY et Caroline ANDREW (dir.). *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal. Les éditions du remue-ménage, p. 33-54.

Larocque, André. « La réforme électorale : l'héritage démocratique du premier ministre René Lévesque », *Cahier de recherche éthique*, no 21, 1997.

Lassale, Jean-Pierre. *Les partis politiques aux États-Unis*, Paris, Les Presses universitaires de France, 2e éd., 1996.

Lemieux, Vincent, et Marie Lavoie, « L'évaluation des modes de scrutin », *Politique*, no 6, p. 33-50.

Maclvor, Heather. *Système proportionnel ou semi-proportionnel : effets possibles sur la politique canadienne*, Document présenté au Comité consultatif des partis politiques enregistrés, Ottawa, Élections Canada, 1999.

Maillé, Chantale. *Cherchez la femme*. Montréal. Les éditions du remue-ménage, 2002.

Massicotte, Louis. « Voter à 16 ans : une bonne idée... aux conséquences indésirables », *Le Devoir*, 2 avril 1996, p. A7.

Québec, Assemblée nationale. *Le mode de scrutin mixte en Écosse*, Notes de recherche par André Grenier, Direction des études documentaires, 2002.
<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/Commissions/consultation/ecosse.htm>

Québec. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, Brochure d'information, 2002.

Québec. *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, Document de réflexion populaire, 2002.
<http://www.pouvoircitoyen.com>

Québec. *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q. C-12).
<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/accueil.asp?noeud1=0&noeud2=0&cle=0>

Québec, Commission de la représentation électorale. *Pour un mode de scrutin équitable : la proportionnelle territoriale*, Rapport de la Commission de la représentation électorale, 1984.

Québec, Commission des institutions de l'Assemblée nationale. *La réforme du mode de scrutin au Québec* : document de consultation, 2002.

Québec, Commission des institutions de l'Assemblée nationale. Consultations particulières du 14 novembre 2002 : Vincent Lemieux, André Blais, Henry Milner et Louis Massicotte.
<http://www.assnat.qc.ca/fra/Publications/debats/journal/ci/021114.htm>

Québec, Conseil du statut de la femme. Consultations sur la réforme des institutions démocratiques, Commentaire remis à M. Jean-Pierre Charbonneau, 2002.

Québec, Conseil supérieur de l'éducation. *Éduquer à la citoyenneté*, 1998.

Québec, Le Directeur général des élections. *La consultation populaire au Canada et au Québec, 2000*.

Québec, Le Directeur général des élections. *La démocratie, ses fondements, son histoire et ses pratiques*, par Benoît Mercier et André Duhamel, 2000.

Québec, Le Directeur général des élections. *Les nations autochtones au Québec et la participation aux scrutins*, 1995.

Québec, Le Directeur général des élections. *Financement des partis politiques et contrôle des dépenses électorales. Plan d'action 2003-2006*, 2003.

Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*, par André Thibeault, Marie Lequin et Mireille Tremblay, Groupe de travail sur la qualité de la participation publique, 2000.
http://www.csbe.gouv.qc.ca/fr/publications/rapports/20001009_rapp_cfr.pdf

New Zealand Royal Commission on the Electoral System. *Towards a Better Democracy : Report of the New Zealand Royal Commission on the Electoral System*, Wellington, 1986.

Parlement européen. *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*, Direction générale des études, 1997.
http://www.europarl.eu.int/workingpapers/femm/w10/default_fr.htm

Perrineau, Pascal, et Dominique Reynié. *Dictionnaire du vote*, Paris, Les Presses universitaires de France, 2001.

Reilly, Ben, et Andrew Reynolds. *Les groupes minoritaires*, Publication électronique ACE.
<http://www.aceproject.org/main/francais/es/esc07b/default.htm>

République française. *Le référendum d'initiative populaire*, Service des affaires européennes, Division des études de législation comparée, Document de travail du Sénat, 2002.

Schnapper, Dominique. *Qu'est-ce que la citoyenneté?*, Paris, Gallimard, 2000.

Scottish Executive. *Renewing Local Democracy : the Next Steps*, 2002.

Séguin, Philippe. Allocution au colloque *Le parlementarisme au 21^e siècle*, 2002.
<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/transcript9.htm>

Shively, W. Phillips. *Pouvoir et décision : introduction à la science politique*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 1999.

Toulotte, Martine. *Porto Alegre, un exemple de démocratie participative à suivre*, Intervention au congrès des Alternatifs, 2000.
<http://www.alternatifs.org/tl-panan.html>

Touraine, Alain. *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Fayard, 1994.

Tremblay, Manon. *Des femmes au parlement : Une stratégie féministe?* Montréal. Les éditions du remue-ménage, 1999.

Tremblay, Manon, Andrew, Caroline. *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*. Montréal. Les éditions du remue-ménage, 1997.

Veldhuis, Ruud. « Éducation à la citoyenneté démocratique : dimensions de la citoyenneté, compétences essentielles, variables et activités internationales », Séminaire du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique : *Concepts de base et compétences-clés*, Strasbourg, 11 et 12 décembre 1997.